

Philip Miller et Brian Lowrey

La complémentation des verbes de perception en anglais et en français

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous étudierons certains aspects de la complémentation des verbes de perception en français et en anglais^{*}. Vu l'ampleur du sujet et les limitations de place imposées, nous insisterons surtout, du point de vue sémantique, sur les emplois que nous appellerons des comptes rendus de perception directe (CRPD), c'est-à-dire ceux où les verbes de perception dénotent une perception sensorielle au sens strict. Du point de vue syntaxique, nous nous concentrons sur les compléments comportant un verbe non fini (et, pour le français, sur les relatives de perception, qu'il faut, nous le verrons, classer avec ces derniers), dont nous montrerons qu'ils constituent la forme la plus habituelle pour l'expression d'un CRPD d'un procès¹. Il apparaîtra en effet une fois de plus au cours de cette étude que la forme des compléments est contrainte par une combinaison du type sémantique (entité, procès, fait, éventualité, ...) du référent qu'ils dénotent et de la sémantique des verbes qui les régissent. Par ailleurs, l'étude comparative du français et de l'anglais montrera une convergence a priori tout à fait étonnante des phénomènes entre les deux langues, au-delà des différences que nous tâcherons aussi de mettre en évidence.

Il est bien connu que les verbes de perception sont susceptibles de recevoir différents types d'interprétation déterminées en partie par le choix même du verbe, par la syntaxe de son complément et par le contexte. Willems et Defrancq (2000) distinguent par exemple la cognition, la perception indirecte, la perception directe, l'éventualité et l'opinion (les frontières n'étant pas toujours aisées à établir). Ils mettent à jour une corrélation partielle entre les types sémantiques du complément et sa forme

^{*} Nous tenons à remercier Anne Abeillé, Anne-Marie Berthonneau, Thierry Castelain, Sophie David, David Dowty, Geneviève Girard, Danièle Godard, Liliane Haegeman, Ruth Huart, Jean-Charles Khalifa, Maarten Lemmens, Sabine Petit et Lucia Tovina pour l'aide qu'il nous ont apportée à des titres divers dans la réalisation de ce texte. Nous remercions tout particulièrement Danièle Van de Velde et Anne Zribi-Hertz pour leur lecture attentive d'une version pré-finale du texte.

¹ A défaut d'un terme plus approprié, nous utilisons le terme *procès* pour couvrir à la fois les activités, les accomplissements, les réalisations et les états (au sens de Vendler 1967, cf. aussi Mourelatos 1978, Dowty 1979 : 51sv). Nous employons *événement* pour désigner les trois premiers types, c'est-à-dire les procès qui ne sont pas statifs. Par ailleurs, nous utiliserons les abréviations classiques suivantes : SV[bse] (syntagme verbal avec verbe à la forme de base (infinitif nu), A) ; SV[ing] (syntagme verbal avec verbe à la forme en *-ing*, A) ; SV[to] (syntagme verbal avec verbe à l'infinitif précédé de *to*, A) ; SV[inf] (syntagme verbal infinitif, F) ; SV[qui] (syntagme verbal fini marqué par le marqueur *qui*, F) ; P[fin] (phrase finie, A et F), Ph (Phrase). Enfin, nous utilisons le jugement [#] devant une phrase pour indiquer qu'elle est bien formée syntaxiquement mais qu'elle pose des problèmes sémantiques ou pragmatiques.

syntaxique (voir notamment leur tableau p.16). Tous ces emplois ont en commun que le verbe de perception établit une relation entre un expérient sujet (animé et le plus souvent humain) et un thème objet², qui dénote selon les cas une entité au sens strict, un événement, un fait, une éventualité, etc.

Dans ce cadre général, il faut insister sur l'importance des deux dimensions centrales selon lesquelles les verbes de perception se distinguent entre eux, d'une part la modalité (visuelle, auditive, tactile/proprioceptive³, olfactive ou gustative), d'autre part le fait que la perception soit involontaire ou volontaire (auquel cas l'expérient est en même temps agent). Nous présentons dans le tableau 1 ci-dessous les verbes étudiés dans ce chapitre. Même si les différences sont moins simples que ne le laisse entendre cette typologie bidimensionnelle, on constatera que les propriétés intrinsèques de notre conceptualisation des différentes modalités sensorielles et notre conceptualisation du degré de contrôle de la perception par l'expérient influent considérablement sur la complémentation et l'on constatera que le verbe *voir* est loin d'être prototypique. Ceci est bien connu et est souvent mentionné mais, dans la littérature, la grande majorité des exemples traités relèvent de la perception visuelle et en particulier de *voir* et *see*, ce qui conduit quelquefois à biaiser les résultats. Pour des raisons d'espace, nous ne pourrions pas entièrement échapper à ce défaut, mais nous essayerons cependant de ne pas prendre en compte la seule perception visuelle.

² Pour l'anglais, il faut en plus tenir compte de l'emploi parfois appelé 'copule' disponible pour les verbes de perception *look*, *feel*, *smell*, et *taste* (ainsi que *sound*, qui n'est pas à proprement parler un verbe de perception), p. ex. *This cloth feels soft*, dont nous n'aurons pas l'occasion de traiter dans ce chapitre. Ce qui distingue principalement cet emploi des autres est que le thème apparaît comme sujet du verbe de perception et que l'expérient est exprimé par un complément indirect optionnel en *to*. Cet emploi apparaît en français mais de façon extrêmement contrainte : il est limité aux emplois olfactifs de *sentir* ou l'«attribut» peut être soit un SAdj, soit un SN : *Ce dessert sent bon /sent la violette*. Cependant, cet emploi avec un SAdj est limité aux jugements subjectifs (*Ce dessert sent très bon / #très fruité* à contraster avec *This dessert smells very good / very fruity*). *Goûter* permet des emplois similaires, mais uniquement avec des SN comme « attributs » : *Ce dessert goûte la fraise*. Certaines variantes régionales du français, notamment dans le nord et la Belgique, permettent des emplois copules de *goûter* avec attribut adjectival : %*Ce plat goûte délicieux* (nous utilisons le signe % pour indiquer la variabilité des jugements selon les dialectes). Pour les autres modalités, on trouve dans ces constructions certains verbes qui n'ont pas d'emploi comme verbe de perception classique (par exemple *sonner* dans *Ce piano sonne faux*), et des périphrases (*avoir l'air*). Nous n'aurons pas non plus l'occasion de parler dans cet article de l'emploi de *voir* et *see*, parfois appelé 'semi-auxiliaire' dans la tradition française, où le sujet du verbe n'est pas un expérient et peut être animé ou inanimé, p.ex. *Le président / Cette coupe de cheveux a vu sa popularité baisser au cours des derniers mois ; The president / This haircut has seen its popularity go down during the last months*, cf. p. ex. Bat-Zeev Shyldkrot (1984).

³ Nous groupons ces deux modalités qui s'expriment par le même verbe dans les deux langues et dont la délimitation n'est pas toujours aisée à déterminer. Sur la proprioception, de sens méconnu dans la classification traditionnelle et qui nous permet de connaître les positions de nos parties du corps les unes par rapport aux autres ainsi que nos états et sensations internes, voir par exemple Sacks (1985).

	Modalité	Visuelle	Auditive	Tactile/Proprioceptive	Olfactive	Gustative
Expérient non agentif	Français	<i>voir</i>	<i>entendre</i>	<i>sentir</i>	<i>sentir</i>	<i>sentir (goûter)</i> ⁴
	Anglais	<i>see</i>	<i>hear</i>	<i>feel</i>	<i>smell</i>	<i>taste</i>
Expérient agentif	Français	<i>regarder</i>	<i>écouter</i>	<i>sentir</i>	<i>sentir</i>	<i>goûter</i>
	Anglais	<i>look, watch</i>	<i>listen</i>	<i>feel</i>	<i>smell</i>	<i>taste</i>

Tableau 1 : Verbes de perception en français et en anglais

Les analyses proposées dans ce chapitre sont fondées sur un corpus important d'exemples authentiques, récoltés principalement par des moyens informatiques. Les sources sont d'une part des oeuvres littéraires (parfois citées indirectement grâce au TLFi, *Trésor de la langue française informatisé*), d'autre part des corpus journalistiques, et enfin l'immense corpus que constitue, surtout pour l'anglais, mais aussi pour le français, les documents de toutes natures disponibles sur la toile. Le recours au corpus a des avantages méthodologiques clairs, et qui apparaîtront au cours de l'article, notamment dans la section 4.3 sur le passif, dans la section 5.2 sur la négation dans les compléments des verbes de perception et dans la section 5.3 sur les contraintes sur les types de procès qui peuvent apparaître comme compléments, pour lesquels nous élargissons le champ des données par rapport à celles qui sont généralement mentionnées. En effet le corpus permet d'identifier des cas de figure ignorés dans la littérature précédente, mais qui, une fois qu'on les a repérés, apparaissent tout à fait naturels aux locuteurs natifs. Il permet également de distinguer les emplois récurrents de ceux qui sont très peu attestés, ce qui peut suggérer des pistes d'analyse.

Un mot s'impose cependant sur le recours aux exemples récoltés sur la toile. Ceux-ci demandent à être examinés avec soin, car ils sont de natures extrêmement diverses (allant d'échanges de conversations dans des 'salons' de toutes sortes jusqu'à des oeuvres qui se veulent littéraires, en passant par différentes sortes de descriptifs techniques ou commerciaux). Il n'est pas possible de s'assurer avec certitude que le locuteur est un natif ni de cerner la variété géographique utilisée (bien qu'il y ait souvent des indices clairs). D'autre part, certaines phrases qu'on peut trouver et qui sont, selon toute vraisemblance, dues à des natifs doivent clairement être considérées comme des erreurs de performance, ce qui n'est pas surprenant quand on réfléchit aux conditions de production de ces énoncés, notamment à la vitesse de rédaction et à l'informalité du medium. Ceci conduit à rejeter certains exemples qui sont clairement mal formés de l'avis des locuteurs natifs auxquels ils sont présentés, ou à effectuer des corrections mineures. Cependant, à condition de prendre ces précautions, la toile fournit un corpus d'une diversité remarquable et notamment des quantités d'exemples où les locuteurs utilisent un parler beaucoup plus proche des conventions habituelles de l'oral que de celles de l'écrit.

Dans ce chapitre, nous essayons autant que possible d'utiliser des exemples authentiques, surtout pour les cas où la présence d'un contexte est importante pour

⁴ Pour la majorité des locuteurs francophones, *goûter* n'a pas d'emplois non agentif (on trouve cependant des exemples du type : *Le goût est un sens relativement pauvre ; on ne goûte que 4 saveurs, le sucré, le salé, l'acide et l'amer*, qui sont normaux dans certaines variétés régionales, notamment le français de Belgique. Pour la variante majoritaire, c'est *sentir* qui remplit cette case. Il y a ici une différence nette avec l'anglais qui permet sans problèmes des emplois non agentifs de *taste*. *I tasted/felt a bitter dust on my lips vs. Je *goûtais/sentais une poussière amère sur mes lèvres.*

rendre la phrase acceptable ou pour faire apparaître des nuances fines d'interprétation. Cependant, par souci de brièveté, dans les cas où les données sont évidentes, nous utiliserons des exemples simplifiés à partir d'exemples authentiques ou fabriqués.

2. Interprétations non CRPD des verbes de perception

Afin de pouvoir analyser de façon convaincante les CRPD qui nous occuperont dans le reste de cette étude, il est utile de discuter brièvement les autres types de significations des verbes de perception, cognition, perception indirecte, et éventualité, et les catégories syntaxiques des compléments qui les réalisent. Il s'agit d'un sujet très intéressant, mais qui n'a été abordé que de façon relativement superficielle dans la littérature (voir cependant Schwarze 1974 : 21sq, Kirsner et Thompson 1976 : 205 sq, Akmajian 1977 : 452-3, Gee 1977 : 473, Schepping 1985 : 138 sq, Labelle 1996 : 85 sq, Willems et Defrancq 2000) et que nous ne pourrions qu'effleurer ici.

2.1. La complémentation par complétives finies

Les phénomènes sont très similaires en anglais et en français. La caractéristique fondamentale de ce type de complémentation est que l'on a deux propositions complètes, qui réfèrent à deux procès indépendants. La complétive dénote généralement un fait, mais peut également dénoter une éventualité dans certains cas limités. Lorsqu'il s'agit d'un fait, celui-ci peut être une conclusion tirée de données perceptuelles correspondant à la modalité du verbe de perception choisi (p. ex. la perception visuelle des morceaux de l'assiette brisée en (1a,b) ou la perception auditive de paroles en (2a,b)), auquel cas on parlera de perception indirecte.

- (1) a. Je **vois** que tu as cassé une assiette.
b. I **see** that you have broken a plate.
- (2) a. J'ai **entendu** que tu avais donné ta démission.
b. I **heard** that you had resigned.

Ce fait peut cependant aussi être une conclusion qui n'est pas liée à la modalité perceptuelle spécifique exprimée par le verbe de perception. En (3a,b) il est clair que des données de perception visuelle ne peuvent en aucun cas être la source de la conclusion tirée par le comte.

- (3) a. Le comte, **voyant** que les deux époux commençaient à parler par paraboles, prit l'air distrait, et regarda avec l'attention la plus profonde et l'approbation la plus marquée Édouard qui versait de l'encre dans l'abreuvoir des oiseaux. A. Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*, t. 2, 1846, p. 23.
b. The count, **seeing** that they were beginning to speak in parables...

Dans ce cas, on parlera d'interprétation cognitive pure, et on peut paraphraser le verbe de perception par 'constater', 'comprendre', 'apprendre' ou 'se rendre compte'. Pour *entendre* et *hear*, on peut avoir l'impression que la conclusion doit être tirée de données auditives. Cependant, on peut imaginer des emplois de type (2) où la nouvelle de la démission a été lue, et non entendue.

Les cas où la complétive dénote une éventualité (paraphrasables par un verbe comme 'imaginer') sont plus rares et liés à certaines configurations spécifiques, notamment les interrogatives indirectes, la négation, et, en français, le subjonctif (voir aussi Labelle 1996 : 88-89).

- (4) a. Je ne **vois** pas en quoi l'avènement de l'euro permettrait d'améliorer la productivité. (*Le Monde* 31-12-98)
b. I can't **see** how the introduction of the euro can help increase productivity.

L'interprétation des verbes de perception avec des complétives finies varie beaucoup plus qu'avec les autres types de compléments, parce que les différentes modalités se prêtent à des métaphores conceptuelles de natures assez différentes. Pour commencer, on constate que les verbes de perception volontaire ne les permettent simplement pas⁵. Dans le cadre de la perception involontaire, pour les modalités olfactive et gustative⁶, seule la perception indirecte paraît possible, à l'exclusion des interprétations cognitives pures. Par contre pour les modalités visuelles, auditives et tactiles/proprioceptives, une large gamme d'interprétations est possible, notamment les interprétations purement cognitives du type (3), même si seul *voir* et *see* permettent les interrogatives indirectes (4a,b)⁷.

La complémentation finie des verbes de perception présente une gamme de propriétés très différentes de celle constatée dans la complémentation non finie (voir Labelle 1996 : 85sv et Felser 1999 : 25sv en particulier pour des résumés assez exhaustifs sur le français et l'anglais respectivement). Ces différences peuvent être interprétées comme conséquences de la structure syntaxique liée à la complémentation finie (Labelle 1996, Felser 1999, p. ex.). Celle-ci peut elle-même être considérée comme étant une conséquence de l'élément de sens cognitif qui est toujours présent dans les verbes de perception lorsqu'ils ne dénotent pas une perception directe et l'on constate en effet que les propriétés des complétives finies derrière les verbes de perception sont très similaires à ce que l'on trouve derrière des verbes de cognition comme *know* ou *savoir*. Les points qui nous intéressent particulièrement ici sont les suivants : (a) La référence temporelle de la complétive est indépendante de celle de la principale. Ceci est une simple conséquence du fait que l'on a deux procès séparés comme cela apparaît clairement en (5a,b). (b) Le type de procès dénoté par la complétive est entièrement libre, et notamment les états ne posent aucun problème, voir (6a,b). (c) La négation ne pose aucun problème dans la complétive, comme indiqué en (7a,b).

- (5) a. Pierre a **entendu** hier que Marie viendrait demain.
b. Peter **heard** yesterday that Marie was coming tomorrow.
(6) a. Pierre a **senti** que la surface était très lisse.
b. Peter **felt** that the surface was very smooth.
(7) a. Pierre **sentait** que Marie ne viendrait pas.
b. Peter **felt** that Marie wouldn't come.

⁵ Le cas de *observer* et *observe*, que nous n'avons pas la place d'aborder ici, suggère que cette affirmation demanderait à être nuancée.

⁶ Le français et l'anglais divergent sur la possibilité de complétives finies derrière *goûter* et *taste*, de façon prédictible étant donné l'absence d'emplois non agentifs de *goûter* dans la majorité des variantes du français (cf. note 4). On trouve sans problèmes en anglais des exemples du type *I could taste that something else was still missing* ([http : //scicom.ucsc.edu/SciNotes/9502/Squid.html](http://scicom.ucsc.edu/SciNotes/9502/Squid.html)), tandis que les équivalents français sont très rares et limités à des variantes régionales, belges notamment, comme pour l'exemple attesté suivant (où il est question du coca-cola) : [...] *son jus de pneu pétillant (à boire glacé, sinon on goûte que c'est pas bon)* (users.skynet.be/AL/archive/99/221-oct/gun.html ; le locuteur semble être belge, vu l'URL). Ce type est rejeté par la majorité des francophones.

⁷ On notera aussi les emplois d'*entendre* dans le sens de 'comprendre' en français classique.

2.2. La complémentation par un SV infinitif en to

Cette construction, illustrée en (8), est spécifique à l'anglais en ce sens que, contrairement aux complétives avec SV[bse] discutées dans les sections suivantes, elle se distingue très nettement des constructions infinitives du français.

- (8) a. It was followed by the entrance of a young man whom I at once **saw** to be a foreigner. (H. James, *Short Stories*)
b. Charlotte is also beginning to discover that Dylan is not the drunkard and villain that she had **heard** him to be. (http : [http : //www.romancejournal.com/keepershelf/kirkcynthia_tlatl.htm](http://www.romancejournal.com/keepershelf/kirkcynthia_tlatl.htm))
c. Despite his often paranoid instability, they knew he was their friend and never **felt** him to be a threat. (www.scifidimensions.com/feb01/gospelpkd.htm)
d. He took a step towards the doors, but a hand reached out and grabbed his arm. He looked back and **saw** it to belong to Vidal. (http : [http : //www.geocities.com/lauriels07/m07.html](http://www.geocities.com/lauriels07/m07.html))
e. The wind was gentler than he remembered, the rocks somehow less harsh, and when he had risen above the level of the land, he **saw** it to have become greener, more fertile, more welcoming. (http : [http : //www.lorgaine.com/site_html/mythos_folder/portraits/tuan.html](http://www.lorgaine.com/site_html/mythos_folder/portraits/tuan.html))

Il nous est impossible, pour des raisons de place, de discuter ces constructions de façon détaillée ici. Mais ceci ne pose que peu de problèmes dans la mesure où elles ont été bien décrites par ailleurs (voir p. ex. Duffley 1992 : 29sv pour une discussion récente). De plus, une de leurs caractéristiques centrales est qu'elles n'expriment pas des CRPD. Les trois premiers exemples cités ci-dessus sont typiques en ce qu'ils contiennent le verbe *be* dans le SV[to]. Le quatrième exemple contient le verbe purement statif *belong*. Tous ces exemples seraient inacceptables si *to* était enlevé sans autre modification (voir section 5.3). Par contre tous permettent une paraphrase raisonnable par une complétive finie en *that*. Le fait qu'il ne s'agit pas de CRPD est confirmé par la possibilité d'avoir une différence entre le temps de l'événement perçu et le temps de la perception, comme dans l'exemple (8e), ce qui est impossible dans les CRPD, qui ne permettent jamais que l'infinitif au 'perfect' (cf. ci-dessous 3.2, (12)). Inversement, Declerck (1983) remarque que la complémentation en VP[to] est impossible avec *watch*, qui est incompatible avec la perception indirecte. On constate donc une certaine similarité de ces emplois des verbes de perception avec les verbes cognitifs comme *know* et *believe* qui permettent la même alternance entre P[fin] et SN + SV[to], ce qui confirme le rapprochement entre perception indirecte et cognition. Le français ne connaît aucune complémentation non finie correspondant aux exemples (8) et exprimant ce type de sens.

2.3. La complémentation par un SN

Dans la majorité des cas, la complémentation en SN des verbes de perception correspond à des cas de CRPD, et nous reviendrons sur ce point dans la section 3.1 ci-dessous. Le but de la présente section est simplement de rappeler que les SN peuvent dénoter des faits et des éventualités et que, dans ces cas, ils peuvent apparaître comme objet direct d'un verbe de perception dans une interprétation autre que la perception directe. Des exemples de ce type apparaissent en (9a,b).

- (9) a. Julien **vit** le succès de son récit. Stendhal, *Le rouge et le noir*.
b. It was the click of a spring — he **saw** the truth. James, *The Ambassadors*.

Sans vouloir prendre parti sur la structure syntaxique des structures à attribut d'objet (ou 'propositions réduites'), nous mentionnons également ici que ces structures sont susceptibles de recevoir différents types d'interprétations qui ne sont pas des CRPD, pouvant dénoter notamment des éventualités et des opinions. On consultera à ce sujet le très intéressant article de Willems et Lefrancq (2000).

3. Les comptes rendus de perception directe

Nous appellerons comptes rendus de perception directe (CRPD) une phrase dont le verbe principal est un verbe de perception et qui rapporte la perception directe, non médiée par une activité cognitive, d'un thème⁸. Dans les CRPD, ce thème est, plus précisément, un stimulus, qui provoque la perception. Deux types ontologiques sont susceptibles d'être stimulus dans un CRPD, à savoir les entités et les procès.

3.1. Les comptes rendus de perception directe d'entités

Les entités constituent un type sémantique qui a la particularité de s'exprimer en anglais et en français par une seule catégorie syntaxique, celle du SN.⁹ On ne s'étonnera donc pas du fait que, dans les deux langues, les compléments des verbes de perception sont réalisés par cette catégorie syntaxique (ou par des SP avec une préposition fortement grammaticalisée) lorsqu'il dénotent des entités perçues directement, et il est inutile de s'étendre sur ce fait qui ne pose guère de problèmes¹⁰. Une question mérite cependant d'être soulevée. Il paraît évident que chaque modalité définit, de par sa nature, une classe d'entités qui peuvent être perçues directement. Pour les modalités visuelles, tactiles/proprioceptives et gustatives, ceci semble aller de soi. Par contre pour les modalités auditives et olfactives, la situation est moins claire. En effet, à proprement parler, les seules entités directement accessibles à ces deux sens sont les bruits et les odeurs. On trouve cependant sans difficultés des emplois comme les suivants.

- (10) a. Tout est calme, on **entend** des cloches, comme en province... (*Le Monde* 30-11-98)
a'. We **heard** the bell.
b. Quand il m'**entend** [...], il s'arrête de jouer, [...] (*Le Monde* 25-11-98)
b'. He **heard** me.
c. Je suis entré et j'ai **senti** les fruits.
c'. I truly **smelled** blood, death, heaps of corpses everywhere (Brown Corpus).

Deux types d'analyse sont possibles pour ces exemples. La première fait l'hypothèse d'une métonymie, la source du bruit ou de l'odeur étant utilisée pour désigner celle-ci.

⁸ La qualification « non médiée par une activité cognitive » est à prendre de façon nuancée, car comme l'ont bien montré les psychologues cognitivistes, toute perception est dépendante de notre connaissance du monde. Celle-ci influe considérablement sur ce que l'on perçoit 'directement'. Il nous semble cependant possible de distinguer les effets 'top-down' quasi automatiques liés à la perception directe des processus inférentiels impliqués dans ce que nous appelons ici la perception indirecte. Malgré tout, il se peut qu'il soit impossible de tracer une limite qualitative nette entre les deux et que ceci explique en partie les difficultés qu'on peut rencontrer dans certains cas lorsqu'on essaie d'établir des corrélations entre structure syntaxique du complément et perception directe et indirecte.

⁹ L'inverse n'est évidemment pas vrai : les SN peuvent dénoter une grande variété de types de référents, comme cela a été rappelé dans la section précédente.

¹⁰ Voir cependant Miller (à paraître) pour une discussion des prépositions utilisées derrière les verbes de perception volontaire en anglais *look at, listen to, feel at*, etc. et une comparaison avec le français.

Cette hypothèse reçoit un certain appui dans le fait que lorsqu'on regarde les occurrences naturelles dans des corpus, ce que l'on trouve le plus souvent ce sont des expressions du type *le son des cloches*, *the sound of the bell*, *l'odeur des fruits*, *the smell of blood* etc. plutôt que les types illustrés en (10) ci-dessus. La seconde analyse consiste à interpréter le SN comme le sujet d'un procès dont le prédicat n'est pas exprimé, par exemple *on entend des cloches sonner*, *we heard the bell ring* (cf. Girard 1998 : 13). Cependant, cette dernière analyse n'est pas applicable dans tous les cas. Il est en effet parfois impossible de faire l'hypothèse d'un événement approprié, par exemple pour (10c,c'). Il n'est pas aisé de déterminer laquelle des deux analyses est la bonne quand elles sont toutes deux applicables. Quoi qu'il en soit, nous considérons que dans les deux cas, on reste dans le domaine de la perception directe. Dans le premier cas c'est l'entité en tant que telle qui est perçue par le biais de la métonymie, dans le deuxième, on a affaire à la perception directe d'un procès, ce qui constitue le sujet de la section suivante.

3.2. *Les comptes rendus de perception directe de procès*

Outre les entités, les procès constituent le second type ontologique qui, dans certaines conditions, peut faire l'objet d'un compte rendu de perception directe¹¹. Ils se distinguent à cet égard des faits qui ne sont susceptibles que de perception indirecte (voir 2.1 ci-dessus). Dans les CRPD de procès, la complétive est à un mode non fini, comme en (11)¹².

- (11) a. Marie a **vu** un homme venir.
b. Marie **saw** a man come.

La caractéristique la plus importante de la perception directe des procès est la contrainte de simultanéité (cf. Schwarze 1974 : 22, Felser 1999 : 158) : le procès qui constitue le stimulus de la perception et la perception elle-même doivent être simultanés (cf. section 5.3.2 ci-dessous pour une discussion plus précise). Ainsi, il est impossible de manipuler les phrases en (11) de façon similaire à (5a,b) ci-dessus pour distinguer le temps du stimulus du temps de la perception.

- (12) a. #Hier, Marie a **vu** un homme venir demain.
b. #Yesterday, Marie **saw** a man come tomorrow.
c. #Hier, Marie a **vu** un homme être venu.
b. #Yesterday, Marie **saw** a man have come.

¹¹ On peut noter que certaines modalités et certains verbes ne permettent guère un complément référant à un procès. C'est le cas notamment pour la modalité gustative (*?I tasted the stuff become bitter as I chewed it. *?J'ai goûté le produit devenir amer au fur et à mesure que je le mâchais.). Dans les deux langues, le verbe qui s'impose dans ces phrases est *sentir/feel*. Pour le français, on pourrait être tenté de relier ceci à l'absence d'emploi non agentif de *goûter* (cf. note 4 ci-dessus), mais une telle explication ne permettrait pas de rendre compte des données de l'anglais où *taste* a les deux emplois, agentif et non agentif. On remarquera aussi le cas du verbe *look*, par exemple, qui ne permet pas des compléments SN référant à des événements (#John looked at the film — cet énoncé est évidemment acceptable sous l'interprétation où John jette un coup d'oeil sur la pellicule, mais il s'agit alors de la perception d'une entité, mais non dans celle qui correspond à *John watched the film*, où le complément est un événement, voir Miller (à paraître) pour une discussion plus approfondie), et qui ne permet que de façon très marginale des complétives non finies.

¹² Voir 4.1 et 4.2 ci-dessous pour une discussion détaillée, ainsi qu'une discussion du cas exceptionnel des relatives de perception

Par ailleurs, contrairement aux interprétations cognitives, il a été souvent observé dans la littérature que les CRPD de procès posent des problèmes lorsque le procès est un état et lorsque le procès est négatif. On contrastera ainsi (13a,b) et (14a,b) avec (6a,b) et (7a,b) respectivement. Nous verrons cependant ci-dessous dans les sections 5.2 et 5.3 que des phrases similaires à (13) et (14) peuvent être parfaitement acceptables dans certaines conditions, qui n'ont pas été correctement identifiées dans les études antérieures.

- (13) a. #Pierre a **senti** la surface être très lisse.
b. #Peter **felt** the surface be very smooth.
(14) a. #Pierre a **vu** Marie ne pas venir.
b. #Peter **saw** Marie not come.

Dans les sections qui suivent, nous étudierons d'abord les propriétés syntaxiques des CRPD de procès (section 4) et ensuite leurs propriétés sémantiques (section 5).

4. Les structures syntaxiques

4.1. Les structures syntaxiques pour l'anglais

L'anglais permet deux constructions non finies derrière les verbes de perception dans les CRPD, illustrées en (15).

- (15) a. John **saw** the girl open the door. SN SV[bse]
b. John **saw** the girl opening the door. SN SV[ing]

Pour être concrets, suivant les hypothèse de HPSG (cf. Pollard & Sag 1994), nous proposons que les phrases (15a) et (15b) ont la même structure syntaxique, donnée en (16a,b), et ne diffèrent que par un choix aspectuel au niveau du verbe non fini. Ces structures peuvent être obtenues si l'on assigne au verbe *see* (et aux autres verbes de perception) les listes de sous-catégorisation en (16c, d) respectivement. Le trait COMPS en (16c,d) prend comme valeur la liste des catégories des compléments avec lesquelles le verbe doit se combiner syntaxiquement pour former un SV, données dans un ordre d'oblicité croissante (c'est-à-dire d'abord l'objet direct, puis les objets indirects). Le trait SUBJ a pour valeur la catégorie du sujet avec lequel le SV obtenu se combine pour donner une phrase.

- (16) a. [_{Ph} John [_{SV} saw [_{SN} the girl] [_{SV} open the door]]]
b. [_{Ph} John [_{SV} saw [_{SN} the girl] [_{SV} opening the door]]]
c. *see* [SUBJ <SN₁>, COMPS<SN₂, SV[bse]>]
d. *see* [SUBJ <SN₁>, COMPS<SN₂, SV[ing]>]

Ainsi, au niveau syntaxique, le verbe de perception a deux objets, le SN *the girl* et un SV non fini *open(ing) the door*. La sémantique de ces phrases, par contre, sera celle associée traditionnellement à la 'montée du sujet en position objet'¹³, c'est-à-dire que le SN objet du verbe de perception est interprété uniquement comme ayant le rôle de l'argument sujet du SV enchâssé et non comme ayant le rôle associé à l'objet du verbe de perception lui-même. Cela signifie que le stimulus dans ces constructions est bien le

¹³ Nous employons cette terminologie transformationnelle traditionnelle uniquement à des fins descriptives, et n'adhérons aucunement à une analyse syntaxique à deux niveaux où le sujet d'une phrase enchâssée serait littéralement monté en position d'objet de la principale par une transformation syntaxique.

procès en tant que tel, 'the girl open(ing) the door' dans (15a,b), et non l'argument sujet de ce procès (cette position sera justifiée en détail dans la section 5.1). Les verbes de perception dans les structures (16) sont donc analysés, d'un point de vue syntaxique et sémantique, de façon identique à des verbes comme *believe* ou *expect* lorsqu'ils sont suivis d'une structure en SN + SV[to]. L'astuce consiste à postuler une analyse sémantique logique du verbe recteur telle que sa combinaison avec le SN et le SV au niveau syntaxique corresponde à l'application du sens du verbe recteur au sens de la proposition résultant de la combinaison du SN et du SV (cf. Klein et Sag 1985 pour l'analyse initiale et Pollard et Sag 1994). Le modèle permet ainsi une dissociation (limitée) de la constituance syntaxique et de l'ordre des combinaisons sémantiques. Cependant le détail de l'analyse syntaxique ne sera pas crucial dans le présent chapitre, et d'autres hypothèses pourraient être adoptées sans que cela pose de grands problèmes¹⁴.

Le cas des phrases avec SV[ing], du type en (15b), nécessite des remarques supplémentaires afin d'éviter un certain nombre de faux problèmes. En effet, comme l'a fait remarquer Declerck (1982), dont Felser (1998, 1999) reprend les conclusions, les séquences de ce type sont en fait triplement ambiguës syntaxiquement. Les trois structures possibles pour (15b) sont données en (17a,b,c).

- (17) a. [_{Ph} John [_{SV} saw [_{SN} the girl] [_{SV} opening the door]]] (= 16b)
b. [_{Ph} John [_{SV} saw [_{SN} [_{Dét} the] [_{N'} [_N girl] [_{SV} opening the door]]]]]]
c. [_{Ph} John [_{SV} [_{SV} saw [_{SN} the girl]] [_{SV} opening the door]]]]

(17a) est la même structure que celle donnée en (16b), qui conduit à l'interprétation où c'est l'ensemble du procès qui est perçu. Cette même structure est celle assignée en (16a) à la phrase (15a), avec la seule différence que le verbe est à la forme de base. Par contre, en (17b), le SV[ing] est tout simplement un modificateur du nom *girl*, faisant partie du SN objet dont celui-ci est la tête (ce qu'on appelle parfois une 'relative réduite') et la phrase reçoit dans ces conditions une interprétation similaire à *John saw the girl who was opening the door*. L'analyse (17b) conduit donc à interpréter la phrase comme un CRPD dont le stimulus est une entité ('the girl opening the door') et non un procès. Une telle interprétation est très difficile pour (15b), vu les conditions spéciales nécessaires à la modification d'un nom propre par ce type de syntagme, qui ne sont a priori pas réunies ici, et elle est impossible si le verbe du SV enchâssé est à la forme de base comme en (15a).

La troisième structure est celle qui constitue une véritable innovation de la part de Declerck, qui l'appelle un 'pseudo-modifieur'. Dans cette structure, le SV[ing] est adjoind au SV *saw the girl*. Declerck (1981a, 1982) montre que ce type de structure est

¹⁴ Par exemple, pour suivre le courant chomskien traditionnel, on pourrait faire l'hypothèse d'une structure phrastique [the girl open(ing) the door] comme complément de *saw*, le SN *the girl* recevant le cas accusatif du verbe *saw* par marquage de cas exceptionnel (ECM). Les opinions des linguistes qui ont étudié les constructions de ce type ont varié en ce qui concerne la structure de constituants de ce qui suit le verbe de perception. Akmajian (1977) et Napoli (1988), par exemple, argumentent en faveur d'une structure plate similaire à celle que nous proposons, tandis que Gee (1977) et Felser (1998 : 354) argumentent en sens inverse. Cependant, on peut remarquer que les arguments de Gee et Felser sont de nature essentiellement sémantique, montrant que le SN doit fonctionner comme sujet du SV qui le suit. Les tests de constituance classiques (déplacement, etc.) ne donnent en fait aucun appui au statut de constituant de la séquence SN SV. Les cas de ce type montrent l'avantage de la flexibilité d'un modèle comme HPSG qui permet, comme on l'a dit, de ne pas considérer nécessairement toute unité sémantique comme formant un constituant syntaxique.

nécessaire au-delà du simple cas des verbes de perception, et que diverses contraintes (notamment en fonction du choix du verbe recteur et de la plausibilité sémantique générale de l'énoncé) pèsent sur le choix de l'interprétation du sujet non exprimé du SV adjoint. Avec un verbe de perception, comme en (17c), le sujet ou l'objet du verbe de perception peut être interprété comme sujet du SV adjoint, la phrase pouvant donc signifier sous cette structure soit que John a vu la fille alors que lui-même ouvrait la porte, soit qu'il l'a vue alors qu'elle ouvrait la porte. C'est à cette dernière interprétation qu'il importe de faire attention ici, car elle est très proche de celle obtenue pour la structure (17a).

Cependant, deux différences majeures sont à noter. D'une part, la structure syntaxique (17c) assigne deux rôles sémantiques distincts au SN *the girl*, qui est à la fois l'unique objet de *saw*, et donc stimulus dans le CRPD, et sujet (implicite) du SV adjoint *opening the door*, alors que la structure (17a) n'assigne que ce deuxième rôle à ce SN, l'ensemble du procès dénoté par la proposition SN + SV[ing] étant le stimulus. D'autre part, cette structure échappe à tout un ensemble de contraintes qui pèsent sur les structures de type (16a,b). Nous n'en mentionnerons ici que deux, qui seront importantes dans la suite du chapitre. D'une part, les structures de type (16a,b) ne permettent pas la passivation du verbe de perception (voir ci-dessous section 4.3). Ceci apparaît clairement pour (16a), étant donné l'agrammaticalité de (18a). Mais Declerck montre de façon convaincante que le passif (18b) ne peut être obtenu à partir de la structure (17a). La seule source possible de (18b) est la structure à pseudo-modifieur (17c). D'autre part les structures en (16) imposent de fortes contraintes sur le choix d'un SV dénotant un prédicat statif, comme le montre l'étrangeté hors contexte de (18c). Une fois de plus, Declerck montre que (18d), qui ne pose aucun problème, n'est acceptable en toute généralité que sous la structure (17c), et non sous la structure (17a)¹⁵.

- (18) a. *The girl was **seen** open the door by John.
b. The girl was **seen** opening the door by John.
c. #John **saw** the paper lie on the table.
d. John **saw** the paper lying on the table.

Nous concluons donc avec Declerck que, lorsque le stimulus est un procès, et non une entité comme en (17b,c), les verbes de perception ont deux complémentations non finies en anglais, l'une avec un SV[bse] (16a) et l'autre avec un SV[ing] (16b). Celles-ci sont structurellement identiques, et ne se différencient que par une opposition aspectuelle identifiée par Declerck (1981b) comme une opposition entre aspect perfectif (SV[bse]) et imperfectif (SV[ing]) (sur cette question, voir aussi Souesme (1990) et Girard (1998) pour des analyses énonciativistes).

4.2. Les structures syntaxiques pour le français

Le français permet quatre structures non finies exprimant un compte rendu direct de perception, deux structures infinitives illustrées en (19a,b), la structure dite à 'relative

¹⁵ Il nous est impossible pour des raisons de place de reprendre ici le détail des arguments de Declerck. On notera cependant que l'hypothèse de l'ambiguïté des structures possibles pour (14b) lui permet de résoudre un certain nombre de paradoxes qui apparaissaient dans les discussions antérieures de Akmajian (1977) et Gee (1977) notamment. Par ailleurs, nous reviendrons ci-dessous en 5.3 sur l'impossibilité des procès statifs dans les constructions de type (15a,b), et nous montrerons qu'il faut fortement nuancer les jugements de Declerck à cet égard, même si cela n'invalide pas sa démonstration.

de perception' illustrée en (19c) et une structure avec SV au participe présent illustrée en (19d).

- (19) a. Pierre a **vu** Marie parler avec Anne.
- b. Pierre a **vu** parler Marie avec Anne.
- c. Pierre a **vu** Marie qui parlait avec Anne.
- d. Pierre a **vu** Marie parlant avec Anne au fond du jardin.

La structure illustrée en (19d) semble limitée à un registre de français écrit. En français parlé ordinaire on trouve plutôt la variante (19c) ou des constructions avec une périphrase de type *en train de* + infinitif. De plus la structure (19d) est soumise à certaines contraintes qui ne sont pas très claires et qui ont fait l'objet de très peu de discussion dans la littérature¹⁶. Nous n'aborderons pas cette construction au cours de cette étude.

Pour (19a), suivant Abeillé, Godard et Miller (1997) (dorénavant AG&M), nous adoptons la structure (20a) parallèle à (16a) pour l'anglais. Pour construire les structures de type (20a), nous devons assigner à *voir* (et aux autres verbes de perception) une entrée lexicale du type (20c), exigeant un SN sujet (*Pierre* dans (20a)) et une liste de compléments comportant un SN (l'objet *Marie* en (20a)) et un SV[inf] (*parler à Anne* en (20a)). Par contre, pour (19b), que nous appellerons la 'structure à composition', suivant Miller (1992)¹⁷ et AG&M, nous adoptons une structure 'plate' (20b) où le verbe de perception et le verbe enchâssé subissent une fusion de leurs listes SUBJ et COMPS, le verbe de perception régissant alors parmi ses compléments le verbe enchâssé ainsi que le sujet et l'ensemble des compléments de celui-ci. Pour obtenir ce résultat, on assigne à *voir* l'entrée lexicale (20d). Celle-ci s'interprète de la façon suivante. D'une part, *voir* exige un SN sujet, muni ici de l'indice 1, qui aura le rôle d'expérient. D'autre part, sa liste COMPS impose qu'il se combine avec (a) un verbe enchâssé V, qui a lui même des listes SUBJ et COMPS non satisfaites exigeant (i) un SN, muni ici de l'indice 2, qui aura le rôle assigné au sujet de ce verbe et (ii) d'autres compléments (des objets directs et/ou indirects) notés X ; et (b) les sujets et compléments exigés par le verbe enchâssé V. C'est en ce sens que le verbe de perception 'hérite' du sujet et des compléments éventuels du verbe enchâssé et qu'il y a fusion des listes SUBJ et COMPS¹⁸.

¹⁶ Voir cependant Hatcher (1944) et les remarques de Kleiber (1988) sur le contraste avec le type (19c). Selon lui, le type (19d) met l'accent sur l'attitude du sujet du procès pendant le déroulement de celui-ci. Anne Zribi-Hertz (c.p.) suggère qu'il pourrait s'agir d'une exigence d'ancrage spatio-temporel. Les exemples attestés que nous avons récoltés semblent confirmer la pertinence de ces deux points de vue, mais une étude plus approfondie serait nécessaire pour pondérer leurs effets respectifs. Dans les deux cas, on comprend pourquoi ces phrases sont senties comme nettement moins acceptables en l'absence de circonstants supplémentaires : *Pierre a vu Marie parlant avec Anne* est senti comme nettement moins bien formé que (18d).

¹⁷ La discussion de Miller (1992 : 255sv) concernait les structures causatives en *faire*, mais presque tous les arguments qui y sont avancés se transposent immédiatement aux verbes de perception, voir aussi Abeillé, Godard et Sag (1998).

¹⁸ Nous omettons ici le détail de ce qui se passe dans les cas où le verbe enchâssé comporte (dans ce que nous avons noté X) un objet direct. Dans ce cas, lors de la fusion des listes, les SN sujet et objet du verbe enchâssé se retrouvent tous deux comme objets dans la liste COMPS du verbe de perception. Or on sait qu'il y a une contrainte générale dans la syntaxe du français (contrairement à l'anglais) qui interdit les structures avec deux objets directs. En conséquence, le sujet du verbe enchâssé apparaît sous la forme d'un SP avec la préposition *à* ou *par* dans la liste COMPS du verbe de perception. Cependant, les cas de ce

- (20) a. [_{Ph} Pierre [_{SV} a vu [_{SN} Marie] [_{SV} parler [_{SP} avec Anne]]]]
b. [_{Ph} Pierre [_{SV} a vu parler [_{SN} Marie] [_{SP} avec Anne]]]
c. *voir* [SUBJ <SN₁>, COMPS <SN₂, SV[inf]>]
d. *voir* [SUBJ <SN₁>, COMPS <V[SUBJ <SN₂>, COMPS <X>], SN₂, X]

L'analyse proposée pour les structures (19b) est très proche sur le fond de celle qui a été proposée pour les causatifs et les verbes de perception dans la tradition de la grammaire relationnelle (p. ex. Aissen et Perlmutter 1983), et la distinction entre (20a) et (20b) est aussi très proche, dans son esprit et ses conséquences analytiques, de celle que fait, par exemple, Moore (1991) pour les causatives, dans un cadre chomskien (chez lui notre (20c) correspond à une complémentation par un SI (syntagme 'flexionnel') et notre (20d) à une complémentation par un SV). La différence de structure entre (20a) et (20b) est corrélée à une série de différences de fonctionnement syntaxique qu'il nous est impossible d'aborder ici pour des raisons de place, mais qui ont été longuement décrites dans la littérature (la plus évidente étant le placement des pronoms clitiques correspondant à des compléments du verbe enchâssé, qui se fait sur le verbe de perception dans la structure à composition et sur le verbe enchâssé dans la structure sans composition), cf. p. ex. Aissen et Perlmutter (1983). Moore (1991), Miller (1992), AG&M (1997)¹⁹. Remarquons cependant que l'analyse permet d'expliquer la différence entre les deux structures pour ce qui de la possibilité d'appliquer une négation au prédicat enchâssé, illustrée en (21a,b).

- (21) a. Pierre a **vu** Marie ne pas parler avec Anne.
b. *Pierre a **vu** ne pas parler Marie avec Anne.

La phrase (21a) peut poser des problèmes de contextualisation, mais elle est parfaitement acceptable dans des conditions appropriées, comme nous le verrons en détail ci-dessous dans la section 5.2. Par contre (21b) est totalement impossible, quel que soit le contexte. Ceci s'explique dans notre analyse si l'on considère que la négation *ne pas* ne peut s'appliquer qu'au niveau d'un SV et non d'un verbe lexical. En effet, dans la structure plate (20b) aucun SV enchâssé n'est disponible pour porter la négation, contrairement à (20a).

Pour revenir à la comparaison entre anglais et français, l'anglais moderne²⁰ ne connaît aucun équivalent de la structure à composition (20b), qui est par contre présente dans toutes les langues romanes (voir Abeillé et Godard à paraître). Il s'agit là d'une différence typologique cruciale entre les deux langues qui exige une étude plus approfondie et qui semble devoir être corrélée au statut du SV en anglais. Celui-ci a en effet toutes les caractéristiques d'un constituant prototypique (notamment la mobilité, il peut être déplacé en tête de phrase comme un SN complément d'objet, voir Ward 1988) ce qui n'est pas vrai en français (voir p. ex. Abeillé (1996-7), qui met en question l'existence-même d'un SV en français). Par contre, comme nous l'avons dit, la

type sont d'un usage nettement moins fréquent qu'avec les causatifs. Voir Miller (1992) et AG&M pour le détail de l'analyse.

¹⁹ Nous n'envisagerons pas ici la question des différences sémantiques pour les verbes de perception entre les complémentations infinitives (19a) et (19b), sur laquelle on sait d'ailleurs très peu de choses (voir Labelle 1996 : 97-98, pour quelques idées) et qui de toute façon ne semblent guère offrir d'intérêt comparatif avec l'anglais.

²⁰ Pour le moyen anglais, voir Lowrey (2002) qui suggère qu'une telle analyse a peut-être été pertinente, au moins pour les verbes causatifs.

construction (20a) est tout à fait similaire à celle postulée pour les compléments SV[bse] en anglais en (16a). Une différence structurelle apparaît cependant à ce niveau, à savoir que le français permet des emplois où le sujet du verbe enchâssé n'est pas exprimé alors que ces emplois sont systématiquement absents en anglais moderne, comme l'indique le contraste en (22).

- (22) a. C'est dans ce village que j'ai **vu** pour la première fois réquisitionner le bois, le pain, la viande, etc. Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un paysan*, t. 2, 1870.
b. *It was in that village that I first saw requisition wood, bread, meat, etc.

Le sujet non exprimé en (22a) reçoit une interprétation par le contexte (voir notamment Labelle (1996 : 92) sur les contraintes qui régissent l'interprétation du sujet implicite). Le contraste entre (22a) et (22b) n'est cependant qu'un exemple particulier d'une opposition bien plus générale entre l'anglais et le français, le premier ne permettant pas un SN non exprimé dans les structures du type V SN SV, alors que ces structures sont possibles en français dans certains cas, comme l'indique le contraste classique en (23)²¹. Il ne s'agit donc pas d'une différence propre à la complémentation des verbes de perception.

- (23) a. Ceci permet de prouver que...
b. *This allows to prove that...

Tournons-nous maintenant brièvement vers l'analyse des phrases de type (19c) avec relative de perception²². Ces séquences de surface peuvent recevoir deux structures syntaxiques (24a) et (24b), similaires à celles données pour les SV[ing] de l'anglais en (17a) et (17b) ci-dessus²³.

- (24) a. [Ph Marie [SV voit [SN le garçon] [SV[qui] qui ouvre la porte]]]
b. [Ph Marie [SV voit [SN [Dét le] [N' [N garçon] [SV[qui] qui ouvre la porte]]]]]
c. [Ph Marie [SV le voit [SV[qui] qui ouvre la porte]]]

La structure en (24a), très proche de celle de (17a), est celle que nous attribuons aux véritables relatives de perception, qui seules relèvent des CRPD de procès, et qui nous intéressent ici. La structure (24b) est tout à fait classique, puisque le verbe de perception

²¹ Voir Haegeman et Guéron (1999 : 604sv) pour des propositions d'analyse de ce contraste entre anglais et français dans un cadre génératif. Le vieil anglais et le moyen anglais semblent avoir été en partie similaires au français moderne de ce point de vue. Denison (1993 : 189sv) donne des exemples avec sujet enchâssé non exprimé en vieil anglais pour *see* et *hear*, et plusieurs exemples avec des verbes causatifs. Un examen des données du moyen anglais montre que cet usage disparaît d'abord avec *see* (aucun exemple attesté dans nos corpus en moyen anglais) puis avec *hear* (attesté à de nombreuses reprises jusqu'au 15e siècle) et les verbes causatifs (voir Lowrey 2002). Le fait que la construction disparaisse avec *see* deux siècles au moins avant de disparaître avec les autres verbes est très intrigant et demande à être étudié en plus de détail.

²² Diverses propositions ont été faites dans la littérature sur la structure syntaxique de cette construction, et sur les contraintes complexes qui pèsent sur elle, voir par exemple Schwarze (1974), Rothenberg (1979), Prebensen (1982), Kleiber (1988), Auwera (1993), Koenig et Lambrecht (1999). Pour la structure syntaxique, nous suivons ici les hypothèses d'Abeillé, Godard et Miller (1995 : 14-16), mais il nous est impossible de les comparer aux autres dans les limites du présent chapitre.

²³ Il nous est impossible de justifier ici le choix de traiter *qui ouvre la porte* comme un SV[qui], c'est-à-dire comme un SV fini pourvu du marqueur ou complémenteur *qui* (ceci est d'ailleurs une simplification de l'analyse, voir p. ex. Godard 1988, Abeillé, Godard et Sag 2001), mais à nouveau, le choix de la structure interne de la relative n'est pas crucial ici, l'important étant l'ambiguïté quant à son attachement dans la structure.

est suivi d'un simple SN objet direct comprenant une relative, très similaire à (17b). Afin d'éviter les confusions, qui peuvent facilement surgir, il suffit de ne considérer que les cas où l'objet du verbe de perception est un clitique, comme en (24c), pour établir avec clarté les propriétés des relatives de perception. (24c) ne peut en effet pas correspondre à une structure de type (24b), la séquence Dét + N' n'étant pas susceptible de se pronominaliser sans la relative restrictive qui l'accompagne²⁴.

La structure en (24a) comporte un certain nombre de particularités qu'il convient d'expliquer brièvement ici. On notera, pour commencer, qu'en admettant l'hypothèse que la construction traditionnellement appelée relative de perception est en fait un SV[qui], la structure (24a) est exactement parallèle à celle donnée en (20a) avec un SV[inf], et qu'il suffit de permettre un SV[qui] dans la structure argumentale (20c) à la place du SV[inf] pour en rendre compte. Alors que dans les relatives ordinaires, l'alternance entre les marqueurs *que* et *qui* est possible, seul *qui* est autorisé dans les relatives de perception. Selon nous, cette contrainte est conforme aux autres types de CRPD synchroniquement disponibles, et s'explique également par la source diachronique de la construction. Celle-ci peut en effet être décrite comme une réanalyse d'une structure avec relative classique de type (24b) comme structure à interprétation de CRPD (on peut remarquer qu'une réanalyse similaire pourrait être à l'origine des CRPD en SV[ing] de l'anglais, cette hypothèse restant à vérifier).

4.3. Les contraintes sur la passivation du verbe de perception

Il est généralement affirmé qu'il est impossible de passiver les verbes de perception quand ils sont suivis d'un SN et d'un SV non fini²⁵. Ceci est affirmé de façon catégorique

²⁴ On peut faire l'hypothèse de l'existence d'une troisième structure, en plus de (23a,b), parallèle à (16c) pour l'anglais, où la relative serait un pseudo-modifieur adjoint au SV, dans l'esprit de Declerck (1981a, 1982), à savoir :

(i) [_{Ph} Marie [_{SV} [_{SV} voit [_{SN} le garçon]] [_{SV[qui]} qui ouvre la porte]]]

Cependant, contrairement à l'anglais, on ne constate pas d'ambiguïté dans l'interprétation du sujet implicite du SV[qui] adjoint. Celui-ci doit être coréférent à l'objet direct *le garçon*. La raison de cette différence d'interprétation pour des structures similaires n'apparaît pas clairement sous cette analyse. Pour la rendre plausible, il faudrait qu'il y ait des raisons indépendantes qui expliquent l'impossibilité de l'interprétation du sujet du SV[qui] comme identique au sujet du verbe de perception (par exemple le fait qu'en français on dispose de la structure alternative *Marie a vu le garçon en ouvrant la porte*, qui n'est pas ambiguë). Comme argument en faveur de la structure (i) avec pseudo-modifieur, on peut cependant mentionner deux faits. D'abord, la possibilité d'avoir marginalement des prédicats statifs dans des contextes où ils ne sont pas compatibles avec les infinitives, par exemple :

(ii) Marie le voit, qui ressemble à son père.

(nous avons introduit la virgule entre *voit* et le marqueur relatif afin d'encourager l'interprétation avec pseudo-modifieur) qu'on opposera à :

(iii) [#]Marie le voit ressembler à son père.

Dans la mesure où les véritables relatives de perception, avec la structure (23a), sont des CRPD, il est impossible que (ii) soit une relative de perception car elle ne satisfait pas les conditions d'apparition d'un procès statif discutés ci-dessous en 5.3. D'autre part, la structure (i) permet d'expliquer les 'cas exceptionnels' souvent mentionnés dans la littérature où la relative de perception s'applique au sujet d'un verbe de perception passivé, par exemple *Paul a été vu qui réparait son vélo* (Muller 1995 : 312), qui nous semblent ne pouvoir avoir pour source qu'une structure de type (i), et non une véritable relative de perception.

²⁵ La complémentation en SV[to] discutée en 2.2. ci-dessus constitue une exception à cet égard, sur laquelle nous reviendrons à la fin de cette section.

pour les SV[bse] en anglais (cf. Akmajian 1977) et, comme nous l'avons dit plus haut en 4.1, Declerck (1982) montre que la même chose est vraie pour les SV[ing] lorsqu'on a affaire à un CRPD (c'est-à-dire quand on a la structure (16b)). Pour le français les avis sont plus partagés. Pollock (1994 : 302) affirme que la passivation est impossible dans un exemple comme *Jean a été vu manger une pomme*²⁶, mais la plupart des auteurs (p. ex. Labelle 1996, pourtant très complet) ne se prononcent pas sur la question.

Les difficultés liées à la passivation des verbes de perception dans les CRPD de procès sont très intrigantes pour trois raisons. D'abord, parce que ces verbes sont parfaitement passivables dans leurs emplois transitifs directs simples, où ils désignent un CRPD d'entité.

- (25) a. The supernova that created the Crab Nebula was **seen** by ancient Chinese astronomers (antwrp.gsfc.nasa.gov/apod/ap981122.html)
b. Cette série d'émissions a été **vue** par des milliers de personnes [...] (www.campingquebec.com/atcq/prix.html)

Ensuite parce que cette difficulté semble présente, à des degrés divers, dans la plupart des langues romanes et germaniques (cf. Bennis et Hoekstra 1989 pour le néerlandais, Guasti 1993 : 116 pour l'italien), et qu'il semble donc y avoir une certaine généralité dans le phénomène. Enfin, parce qu'il est difficile d'imaginer une explication purement sémantique des problèmes posés par la passivation du verbe de perception. En effet, les phrases obtenues sont parfaitement compréhensibles, même si leur acceptabilité est plus ou moins douteuse selon les langues.

Nos recherches d'exemples sur corpus confirment ce dernier point, car on trouve des exemples attestés de passivation du verbe de perception avec des complétives non finies, à la fois en français et en anglais, et ceux-ci ne posent jamais de problèmes de compréhension. Notons néanmoins tout de suite que la situation semble très différente en français et en anglais. En anglais, pour *see*, nous avons trouvé sur la toile, avec une certaine difficulté, une dizaine d'exemples pertinents et selon toute vraisemblance produits par des natifs soit britanniques soit américains. Voici deux exemples représentatifs :

- (26) a. He [= a knight] saw increasing numbers of men, and suddenly was surprised by someone shouting the alarm as he was **seen** approach... apparently he had approached the battle through the wrong side. ([http : //www.heimsnet.is/thestone/rp/BHammer.txt](http://www.heimsnet.is/thestone/rp/BHammer.txt))
b. The most amazing thing was caught on home video last Friday in Pussyclaw, AR. "Missy", an ocicat living on a fish farm was harassing the fish in one of the ponds when one of the Striped Bass was **seen** jump out of the water, whack the cat on the nose with it's tailfin and as quickly as he jumped out, he was back inthe pond again. ([http : //totaldesignz.com/ocicats/OI-index-1.htm](http://totaldesignz.com/ocicats/OI-index-1.htm))

Les locuteurs anglophones consultés ont tous trouvé que ces exemples sont problématiques, même s'ils sont immédiatement compréhensibles, certains les considérant comme simplement inacceptables, d'autres comme marginaux ou bizarres. L'une des motivations possibles de ces emplois pourrait être une volonté d'éviter les

²⁶ Pollock prend malgré tout certaines précautions, affirmant que cette phrase est pour certains locuteurs « slightly less horrendous » que les passives avec un causatif (**Jean a été fait manger une pomme*).

particularités sémantiques véhiculées par la construction avec SV[to] (cf. section 2.2) sur laquelle nous reviendrons à la fin de cette section²⁷.

Pour le français, par contre, nous avons sans problème récolté des dizaines d'exemples attestés (alors que la part de textes écrite en français sur le web est bien plus réduite qu'en anglais).

- (27) a. D'après lui, le fait que Bergeron était revenu du bureau de Mme Rocheleau sans calepin de notes et qu'après être allé au bureau de Palardy il avait été **vu** prendre des notes à son bureau au sujet des questions d'examen, faisait que le ministère aurait dû donner le bénéfice du doute aux candidats [...] (http : //www.psc-cfp.gc.ca/recours/dec/decisions/lemelin_f.htm)
- b. Les hommes du RUF, dirigé par Foday Sankoh, se sont aussi emparés, apparemment sans résistance, de 13 transports de troupes blindés appartenant aux soldats zambiens et auraient été **vus** faire mouvement avec ces véhicules vers une destination inconnue, a ajouté M. Eckhard. (http : //www.bretagne-online.com/telegram/htdocs/archive/2000/20000506/IG/article/art_010B070400_1083163.htm)

Même si les locuteurs francophones consultés semblent parfois un peu gênés par ces exemples (suggérant par exemple des variantes avec *en train de*), il paraît clair que le phénomène est bien attesté et que le degré d'inacceptabilité est nettement moindre que pour l'anglais. Il reste à étudier la nature précise des contraintes contextuelles qui rendent ce type d'exemple acceptables (l'exemple de Pollock cité ci-dessus hors contexte paraît effectivement inacceptable tel quel)²⁸.

Il nous est impossible d'explorer en détail le problème du passif dans le cadre de ce chapitre. Nous pensons, cependant, que les propriétés de ces passifs, rappelées au début de cette section, et notamment le fait qu'ils ne posent jamais de problèmes d'interprétabilité, suggèrent que les difficultés que posent ces phrases doivent être dues à des contraintes syntaxiques ou morphologiques relativement superficielles. C'est d'ailleurs ce type de solution que l'on trouve dans la littérature pour l'anglais et l'italien (p. ex. Bennis et Hoekstra 1989, Guasti 1993 : 116sv, Pollock 1994)²⁹. Pollock, qui

²⁷ Duffley (1992 : 46) cite deux exemples du type (26), mais avec *hear*, tirés de Poutsma (1923), à savoir « The smallest pin could be heard drop » et « Not only a pin, even a dead mosquito, might have been heard drop » dont il dit « [...] only two attested examples of this usage have been found in modern English [...] ». Il semble effectivement que *hear* apparaisse plus fréquemment dans cette structure que *see*. Une recherche sur la toile sur la séquence *was heard say* nous a fourni 25 occurrences pertinentes, apparemment produites par des anglophones, p. ex. *Many times he was heard say he was ready to meet his God* (http : //ftp.rootsweb.com/pub/usgenweb/la/caldwell/obits/mcdaniel.txt). Cependant, comme pour ceux cités en (26), ces exemples sont jugés bizarres par les anglophones.

²⁸ Etant donné les résultats de nos recherches sur corpus pour le français, il nous a semblé utile de regarder d'un peu plus près la position de Guasti sur l'italien, et nous avons soumis un choix d'exemples français du type (27a,b) à une locutrice native de l'italien, parlant français, pour voir si les traductions italiennes des phrases en question lui paraissaient acceptables, ce qui a semblé globalement être le cas.

²⁹ Felser (1999 : 180sv) avance des arguments contre toutes ces analyses (ainsi que contre l'analyse d'Higginbotham (1983) qui repose sur des problèmes de bonne formation de la forme logique) et propose une solution basée sur l'hypothèse qu'un SV passif est inhérentement un prédicat statif de type ILP (cf. note 46) ce qui l'empêche d'apparaître comme complément d'un verbe de perception. Nous montrerons dans la section 5.3. que la discussion de Felser sur l'impossibilité des prédicats statifs est insuffisante. Cette démonstration mettra en même temps en doute la pertinence de la solution proposée par Felser pour le passif, et cela d'autant plus que celle-ci conduit à une prédiction, à savoir que la passivation des verbes de perception devrait être moins problématique dans des contextes contrefactuels (cf. Felser 1999 : 189, et

considère les passives comme bien formées en italien, à l'inverse de Guasti (1993) (cf. note 30) explique les différences entre l'anglais et l'italien sur base du fait que l'infinitif en anglais ne porte aucune marque morphologique tandis qu'il en porte une en italien. Même si nous ne partageons pas les hypothèses théoriques qui lui permettent d'expliquer comment cette différence dans la morphologie produit les différences de grammaticalité constatées, il nous semble que c'est une explication de ce type qu'il conviendrait d'envisager pour rendre compte des différences constatées entre le français et l'anglais³⁰. Une telle approche se voit confortée par le fait que les verbes de perception en anglais sont passivables à condition que le SV infinitif soit marqué par *to*, construction vers laquelle nous nous tournons brièvement maintenant.

Nous avons en effet laissé de côté jusqu'ici les passives du type (28), qui correspondent superficiellement aux structures actives (8) discutées en 2.2. ci-dessus.

- (28) a. As early as the 6th century B.C. the earth was **seen** to be spherical. (Brown Corpus, G30 0160)
b. Similarly, since most men like to be **seen** to do the paying, it is a tactful precaution if [...] (LOB Corpus, F08 78)
c. Once a 'reason' for the behaviour had been stated no further investigation was, generally, **felt** to be necessary [...]. (LOB corpus, J 22 133)
d. "Washington", President Kennedy has been **heard** to remark ironically, "is a city of southern efficiency and northern charm". (Brown corpus, F29 1240)
e. McKinley was **overheard** to say that he would like to get the knife into Spencer's possession [...] (Brown corpus, P07 0290)

Comme on l'a souvent remarqué dans la littérature (p. ex. Kirsner 1977, Mittwoch 1990, Duffley 1992 : 37sv), ces passifs ne peuvent en aucun cas être considérés comme correspondant à des complémentations en SV[bse] actives (contrairement à ce que laisse entendre p. ex. Quirk et al. 1985 : 1205 et de nombreuses grammaires scolaires), mais doivent au contraire être analysés comme les passifs des structures discutées en 2.2. Ceci est tout à fait évident pour les exemples avec *see* et *feel* donnés en (28a,b,c). En effet, soit les actives correspondantes sans *to* sont simplement impossibles, comme pour (28a) et (28c) (*#They saw the earth be spherical* ; *#They felt the investigation be necessary*) ; soit elles ont un sens différent. Dans (28b), on n'a pas affaire à un CRPD, contrairement à ce qui serait le cas dans une variante comme *Most men like it when you see them do the paying*. Dans la phrase de départ, ce qui est censé plaire aux hommes, c'est l'idée qu'ils paient, le fait qu'on le constate, et non la simple perception de l'activité comme c'est le cas dans la variante active sans *to*. Dans tous ces cas, comme dans les actives correspondantes discutées en 2.2, le SV[*to*] ne donne pas lieu à un CRPD, mais

ci-dessous 5.3.1). Or cette prédiction n'est pas du tout confirmée par les exemples attestés que nous avons recueillis en anglais et en français.

³⁰ Pollock (1994 : 302) analyse différemment le statut de la marque de l'infinitif en français et en italien considérant que le passif des verbes de perception n'a pas la même acceptabilité dans les deux langues. Les faits discutés ci-dessus suggèrent au contraire que la flexion suffixale de l'infinitif en français doit être traitée comme celle de l'italien, en opposition à l'absence de toute marque morphologique explicite en anglais. Par ailleurs, comme le signale Felser (1999 : 184-5), les hypothèses de Pollock posent certains problèmes quand on les applique aux autres langues germaniques, puisque les infinitifs sont morphologiquement marqués dans ces langues.

bien à une interprétation de perception indirecte ou purement cognitive. On peut donc les considérer comme les passives correspondant à ce type de structure³¹.

Les cas avec le verbe *hear* posent cependant des problèmes plus complexes. En effet, le verbe qui suit l'infinitif est le plus souvent un verbe de parole (*remark*, comme en (28d), ou encore, *say*, *comment*, ...). Dans ces cas la différence de sens entre la passive en *to* et l'active sans *to* (29a) est beaucoup moins nette et l'acceptabilité de l'active avec *to* (29b) est douteuse. Il semble moins clair dans ces cas qu'il ne s'agisse pas de CRPD, malgré le SV[*to*], car on voit mal comment on pourrait avoir affaire à une perception indirecte de paroles, et surtout de leur contenu. Ceci explique peut-être la fréquence (toute relative) des passives avec *hear* sans *to* mentionnées dans la note 27 ci-dessus (elle sont malgré tout au moins cent fois moins fréquentes que les passives avec *to* sur la toile). Il nous est impossible dans le cadre de cet article de pousser plus loin l'analyse de cette question (voir p. ex Kirsner 1977 pour quelques suggestions préliminaires sur les effets liés à la présence de *to*.)

- (29) a. "Washington", we **heard** President Kennedy remark ironically, "is a city of southern efficiency and northern charm".
b. #*"Washington", we heard* President Kennedy *to* remark ironically, "is a city of southern efficiency and northern charm".

Pour conclure, revenons un instant sur les cas exceptionnels du type (26a,b), où un verbe de perception au passif est suivi d'un SV[bse] en anglais. L'analyse des spécificités sémantiques des passifs en SV[*to*], du moins avec le verbe *see*, permet peut-être de comprendre pourquoi ces phrases apparaissent parfois. Il se pourrait que le locuteur souhaite un passif pour des raisons discursives, mais qu'il veuille en même temps éviter l'interprétation non CRPD liée au recours au SV[*to*].

5. La sémantique des CRPD

5.1. La perception est toujours celle d'un procès

L'une des propriétés sémantiques centrales qui unifie l'ensemble des constructions de type CRPD étudiées dans la section précédente est que le stimulus de la perception est le procès dénoté par la séquence SN + SV qui suit le verbe de perception. Plus précisément, cela signifie, comme on l'a dit plus haut, que le SN qui suit le verbe de perception n'est pas sémantiquement un argument de celui-ci, mais est uniquement l'argument sujet du verbe qui suit. En termes transformationnels classiques, ceci signifie que les verbes de perception sont des verbes à montée du sujet en position objet et non des verbes à contrôle par l'objet. A notre connaissance, cette position a été défendue pour la première fois par Geest (1973) pour le néerlandais. Kirsner et Thompson (1976 : 209sv) (désormais K&T) développent l'argumentation de façon détaillée pour l'anglais. Même si la grande majorité des auteurs ont adhéré depuis à cette analyse, que ce soit

³¹ Ceci pose un petit problème pour (28b), car une active comme #*We saw them to do the paying* est d'acceptabilité douteuse, le contenu souhaité s'exprimant plutôt par *We saw that they did the paying*. Nous n'avons pas d'explication pour les difficultés d'acceptabilité posées par les structures actives de type (8) avec des verbes non statifs. On rappellera cependant le fait bien connu que d'autres verbes du champ de la cognition et du dire présentent la même asymétrie, étant soit d'un usage beaucoup plus fréquent au passif qu'à l'actif avec des infinitives (p.ex. *He is alleged to be a murderer* vs. *?They alleged him to be a murderer*) soit simplement impossibles à l'actif (*He is said to be a murderer* vs. **They say him to be a murderer*), seule la complémentation en P[fin] étant possible dans ce cas (*They said that he was a murderer*).

pour le français ou pour l'anglais, certains continuent à émettre des réserves à son endroit (p. ex. Rizzi 1992 : 42sv ; Khalifa 1999 : 146), et elle peut, à première vue, sembler contre-intuitive. Dans la suite de cette section, nous voulons faire le point sur cette question et rassembler les arguments pertinents.

Commençons par étudier la situation en anglais où, au termes de l'analyse, les données semblent totalement irréfutables. Si l'on considère des phrases simples comme (30,b), il peut sembler évident au départ que ce que l'on perçoit c'est à la fois l'entité désignée par l'objet direct du verbe de perception ('Mary') et le procès dans lequel cette entité est impliquée ('Mary open(ing) the door')³². Ceci conduirait à rapprocher la paire (30a,b) de (31a), exemple prototypique de verbe à contrôle par l'objet plutôt que de (31b), exemple typique de verbe à montée du sujet en position objet.

- (30) a. John **saw** Mary open the door.
b. John **saw** Mary opening the door.
(31) a. John persuaded Mary to open the door.
b. John expected Mary to open the door.

Rappelons de façon très rapide ce qui a conduit les générativistes, depuis Rosenbaum (1967), à distinguer les deux types illustrés en (31a) et (31b) respectivement. L'argument le plus fondamental est une intuition sémantique selon laquelle 'persuade' est un prédicat à trois arguments, *persuade* (*x, y, z*) : '*x* persuades *y* of *z*', tandis que 'expect' est un prédicat à deux arguments, *expect* (*x, y*) : '*x* expects *y*'. Ceci se traduit par le fait que lorsque l'on remplace la structure infinitive dans (31a,b) par un SN ou par un phrase, on obtient deux résultats tout à fait différents : dans le premier cas le SN objet est conservé, dans le second, il disparaît.

- (32) a. John persuaded Mary of the importance of opening the door.
b. John expects Mary (*of the importance of opening the door).
c. John expects (*Mary) an opening of the door.
(33) a. John persuaded Mary that she should open the door.
b. John expects (*Mary) that she will open the door.

De même, la vérité de (31a) implique la vérité de (34a) alors que la même inférence ne tient absolument pas entre (31b) et (34b).

- (34) a. John persuaded Mary.
b. John expected Mary.

Cette intuition sémantique de base est corroborée par toute une série d'oppositions formelles bien connues entre les types (31a) et (31b), que nous reprenons rapidement ici.

• Possibilité d'avoir un sujet impersonnel dans le type (31b) mais non dans le type (31a).

- (35) a. *John persuaded it to rain.
b. John expects it to rain.
(36) a. *John persuaded there to be many people at the party.
b. John expects there to be many people at the party.

³² Rappelons que dans toute la discussion qui suit, ce qui est dit de (30b) n'est valable que sous l'analyse où il s'agit d'un CRPD, c'est-à-dire la structure donnée en (17a), à l'exclusion de (17b) et (17c).

Cette différence s'explique immédiatement, étant donné les hypothèses : dans les phrases avec *expect*, l'élément impersonnel se voit assigner uniquement le rôle thématique du sujet du verbe enchâssé et non le rôle de l'objet du verbe recteur. Par conséquent, pour peu que le verbe recteur accepte un sujet impersonnel, ce qui est le cas dans nos deux exemples (35b) et (36b), la phrase sera bien formée. Par contre, avec *persuade*, l'élément impersonnel doit avoir à la fois le rôle sémantique du sujet profond du verbe enchâssé et celui de l'objet du verbe recteur. Mais *persuade* n'accepte pas de tels objets impersonnels, donc les structures (35a) et (36a) sont mal formées.

- Possibilité pour certaines expressions idiomatiques comportant un sujet et un verbe d'apparaître derrière les verbes de type *expect* mais non derrière les verbes de type *persuade*³³.

- (37) a. *John persuaded all hell to break lose.
b. John expects all hell to break lose.

Le contraste entre les deux cas s'explique de façon tout à fait identique au cas des impersonnels : dans (37a) *all hell* a une fois de plus le rôle du sujet de l'expression *all hell break lose*, fonction dans laquelle il reçoit une interprétation métaphorique, et le rôle de l'objet de *persuade*. Mais ce dernier verbe n'entre pas dans une combinaison idiomatique avec *all hell* et ne permet pas l'interprétation métaphorique identique de son complément. Par conséquent il ne peut y avoir coréférence entre *all hell* comme sujet de *break lose* et comme objet de *persuade*, ce qui explique l'agrammaticalité de la construction. Dans (37b), par contre, *all hell* n'est pas interprété comme ayant le rôle de l'objet de *expect* mais seulement comme ayant celui du sujet de *break lose* rendant ainsi possible l'interprétation idiomatique.

- La passivation de l'enchâssée ne modifie pas le sens³⁴ dans les structures de type *expect*, mais bien dans les structures de type *persuade*.

- (38) a. John persuaded Mary to examine Peter.
b. John persuaded Peter to be examined by Mary.
c. John expects Mary to examine Peter.
d. John expects Peter to be examined by Mary.

L'analyse proposée prédit que (38a) et (38b) ne sont pas synonymes. En effet, le sujet du verbe enchâssé est également interprété comme ayant le rôle patient de l'objet de *persuade*. Par conséquent, le patient de la persuasion n'est pas le même dans les deux cas, et les conditions de vérité sont différentes. Par contre on prédit bien la synonymie de (38c) et (38d), puisqu'il n'y a aucune relation sémantique directe entre *expect* et le SN qui le suit : *expect* a un seul argument phrastique, dont la dénotation est identique qu'il soit actif ou passif.

Revenons au cas des verbes de perception en (30a) et (30b) en conservant à l'esprit les distinctions établies entre le type *expect* et le type *persuade*. A première vue, les verbes de perception ne semblent pas trouver place dans cette typologie, ressemblant à *expect* pour certains critères et à *persuade* pour d'autres. Plus spécifiquement, les verbes

³³ Voir Ruwet (1983b) sur les précautions à prendre lorsqu'on utilise les expressions idiomatiques dans une argumentation syntaxique, que nous prenons soin de respecter ici.

³⁴ Nous parlons ici du sens strictement référentiel. Il est évident qu'il y a des différences pragmatiques et discursives.

de perception sont à deux arguments, et se comportent donc comme *expect* au regard des exemples de type (32) et (33). Par ailleurs, ils permettent les impersonnels³⁵, comme dans les exemples (39a,b, c) et certaines expressions idiomatiques (39d,e), ce qui les fait à nouveau ressembler au type *expect*.

- (39) a. Let's think about the last time we **saw** it rain. What did the rain form? (Puddles) ([http : //www.utm.edu/departments/ed/cece/kinder/OK2.shtml](http://www.utm.edu/departments/ed/cece/kinder/OK2.shtml))
- b. This was a fact ; and we often **saw** it raining on the hills ten miles off [...] ([http : //www.bbc.co.uk/worldservice/africa/features/storyofafrica/11chapter2.shtml](http://www.bbc.co.uk/worldservice/africa/features/storyofafrica/11chapter2.shtml))
- c. "I would like to **see** there come a point where DJs will buy the mixes because it is a mix by Shawn or I. That is a dream of mine," Muniz said. ([http : //www.xquizitrecords.com/djx/news/news_nsun9803.htm](http://www.xquizitrecords.com/djx/news/news_nsun9803.htm))
- d. I turned around and **saw** all hell break loose. ([http : //www.frankenberger.com/things_that_happen.html](http://www.frankenberger.com/things_that_happen.html))
- e. Belfast. I'd tried to relocate as early in my youth as possible. Got out of there by the skin of my arse I did. I **saw** the shit hit the fan in the rear view mirror as soon as I departed! ([http : //members.tripod.com/comicscrypt/id3.htm](http://members.tripod.com/comicscrypt/id3.htm))

Par contre, les verbes de perception semblent à première vue ressembler à *persuade* du point de vue des inférences de type (34) et de la passivation (38). Pour le premier point, nous suivons Geest (1973) et K&T. Nous soutenons que l'élément de sens 'John saw Mary' qui semble être véhiculé par les phrases (30a,b), ne fait en réalité pas partie du sens propre de ces phrases (ce que K&T appellent le 'meaning'), c'est-à-dire que cet élément de sens ne relève pas de la sémantique au sens strict de ce terme. Il s'agit au contraire d'une implicature au sens de Grice (1975), c'est-à-dire une inférence pragmatique (ce que K&T appellent le 'message') construite à partir du sens propre. Cette inférence est immédiate dans la plupart des phrases du type (30), puisque dans l'immense majorité des cas où un expérient perçoit un procès dont le référent X est le sujet, cet expérient perçoit en même temps X. Pour montrer, cependant, qu'il ne s'agit que d'une inférence, il suffit de construire des situations où la perception du procès ne conduit pas à inférer la perception du sujet de ce procès. Si la perception du sujet faisait partie du sens propre lié à la construction, de telles phrases devraient être senties comme déviantes puisque leur sens effectif irait à l'encontre du sens propre. Par contre, si la perception du sujet est une pure inférence pragmatique, il est normal que cette inférence ne se fasse pas si le sens propre ne la rend pas plausible. Or, comme l'ont bien montré K&T, c'est bien le second cas de figure que l'on constate. Considérons en effet des phrases comme les suivantes.

- (40) a. We **heard** the farmer slaughter(ing) the pig (K&T : 210)
- b. I was so excited by that idea that I didn't **see** time pass, and it was already the end of the class[...] ([http : //www.manznet.com/sycamore/laurene.html](http://www.manznet.com/sycamore/laurene.html))

Comme le fait remarquer de Geest (1973) (qui propose la phrase équivalente à (40a) en néerlandais), lorsqu'on entend l'événement 'the farmer slaughter(ing) the pig' il est peu probable que l'on entende le fermier, mais bien plus probable que l'on entende la

³⁵ Les impersonnelles en *there* après verbe de perception sont soumises à différentes contraintes assez complexes, cf. p. ex. Safir (1993) et Felser (1999 : 169) pour une discussion. Cependant, à condition de satisfaire ces contraintes, les exemples sont parfaitement bien formés, et on trouve sans problèmes des quantités d'occurrences naturelles.

victime. De même, pour (40b) ce qui est perceptible ce n'est pas le temps, mais son passage. On remarquera notamment l'inacceptabilité de *#I didn't see time*. Dans un cas comme celui-ci le fait que *see* se comporte fondamentalement comme *expect* et non comme *persuade* au regard des inférences de type (34) apparaît clairement. En effet, une phrase comme (31b) peut, dans certains contextes, conduire à l'inférence (34b), mais tout dépend de la situation. Si Mary se trouve dans la même pièce que John, (34b) est non plausible comme inférence ; si elle n'est pas dans la même pièce que lui, (34b) devient plausible. Par contre, avec *persuade*, aucun contexte ne peut permettre d'annuler l'implication (34a) si (31a) est vrai. La différence entre les verbes de perception et un verbe comme *expect* est simplement que la proportion des situations où une phrase de type (30) conduit à inférer *John saw Mary* est beaucoup plus grand que pour *expect*³⁶.

Pour le second point, à savoir la passivation de la complétive, où on peut à première vue croire que les verbes de perception ressemblent au type *persuade*, comme en (38a,b), il s'avère en fait, lorsqu'on regarde les exemples attestés, que cela n'est pas le cas. Si pour le passif (41a) de l'exemple inventé (30a), on peut hésiter sur l'équivalence avec la forme active, des exemples attestés comme (41b, c) montrent qu'il ne s'agit là que d'inférences pragmatiques du même type que celles que nous venons de discuter.

- (41) a. John **saw** the door be opened by Mary
b. Once the statuette emerged from the mold, we **saw** it be hand spun and shaped, then hand polished and plated with nickel silver.
(www.photofil.net/story2241.htm)
c. It [= the situation in the WWE] has been the main topic of discussion in the WWE and with its fans for several months now. [...] We have **heard** it be addressed by Vince McMahon, Jim Ross, and several other "higher-ups" in the WWE. ([http : //mavenhuffman.tripod.com/news27.htm](http://mavenhuffman.tripod.com/news27.htm))

Il est évident en (41b) que l'expérient a été témoin du procès, et qu'il a aussi bien vu l'agent (*hand spun*) non exprimé que la statuette. De même, en (41c), ce n'est pas *it* qui a été perçu, même s'il est syntaxiquement l'objet de *heard*, mais bien le procès *it be addressed by...* Dans les deux cas, c'est donc bien l'ensemble du procès qui est perçu, qu'il soit présenté sous la forme passive ou active, et ce sont des facteurs sémantiques et contextuels qui rendent plausible ou non des inférences selon lesquelles l'un ou l'autre des participants du procès (ou les deux) ont été perçus à l'occasion de la perception de celui-ci³⁷.

Si l'on examine maintenant la situation pour le français, il apparaît que les choses sont presque totalement similaires à l'anglais, même si les types (39a,b,c), qui fournissent les arguments les plus incontournables en faveur de l'analyse à montée pour

³⁶ La non-validité de l'inférence avec *expect* apparaît encore plus clairement dans un cas comme *John expects Mary not to come* qui n'implique certainement pas *John expects Mary*. Par contre, *John persuaded Mary not to come* implique bien *John persuaded Mary*.

³⁷ Si l'existence des exemples (35a,b,c,d) exclut que les verbes de perception soient identifiés comme verbes à contrôle, elle n'exclut pas une troisième voie d'analyse qui rejeterait une distinction nette entre verbes à contrôle et verbes à montée, y voyant plutôt un gradient (voir par exemple Ruwet 1983a, Khalifa 1999). On remarquera, à cet égard, que l'analyse syntaxique identique postulée pour les constructions à contrôle et à montée dans les grammaires de type HPSG (contrairement à la plupart des modèles d'inspiration plus strictement chomskienne) est particulièrement compatible avec une telle approche. Cependant, en tout cas pour ce qui concerne les verbes de perception, l'hypothèse d'un gradient ne nous paraît rien apporter de plus que l'hypothèse inférentielle que nous proposons, et nous ne l'adoptons donc pas ici.

l'anglais, n'ont pas de correspondant direct. En effet, les structures correspondantes en français données en (42a,b) ne comportent pas de pronom impersonnel exprimé, ce qui est sans doute lié au fait plus général que l'expression de l'objet dans ces constructions n'est pas obligatoire en français (cf. (22) ci-dessus).

- (42) a. C'était la première fois que j'allais en Italie. Il pleuvait comme jamais je n'avais **vu** pleuvoir. ([http : //membres.lycos.fr/poetesse/souvreine/poetes/qz/sophie/autres/sophiea05.html](http://membres.lycos.fr/poetesse/souvreine/poetes/qz/sophie/autres/sophiea05.html)) (vs. *je ne l'avais vu pleuvoir)
- b. lorsque l'on croyait **voir** venir un moment épique, c'est bel et bien de l'action au rabais que l'on nous montrait. (mindtrick.free.fr/reports/nemelolo2.txt) (vs. *on croyait le voir venir un moment...)

Cependant, du point de vue du sens, ces exemples indiquent clairement que ce qui est perçu est l'ensemble du procès. On voit d'ailleurs mal comment une interprétation à contrôle par l'objet serait même imaginable dans de tels cas, car l'objet implicite qu'il faudrait invoquer n'aurait pas une interprétation arbitraire ou contextuelle comme dans le cas général, mais une interprétation impersonnelle, ce qui serait aberrant.

Examinons maintenant les cas similaires à (39d,e), où la complétive comprend une expression idiomatique.

- (43) a. Je **sens** un ange passer : qu'est-ce que c'est que ce truc ? [Le locuteur intervient sur un forum de discussion suite à une intervention en jargon informatique obscur. L'idée est qu'il sent un silence consterné et intrigué des membres du groupe face à cette intervention.] ([http : //www.vegacom.net/cigare/archive/1998-02/0677.html](http://www.vegacom.net/cigare/archive/1998-02/0677.html))
- b. Face à ce déchaînement irresponsable, Jacques Chirac a **sent** la moutarde lui monter sérieusement au nez. ([http : //www.col.fr/judeotheque/archive.web/Chirac%20tacle%20Sharon.htm](http://www.col.fr/judeotheque/archive.web/Chirac%20tacle%20Sharon.htm))

Les cas du type (43b) ont été discutés par Ruwet (1983b : 33). Comme il le fait remarquer, ils sont peu probants, dans la mesure où la métaphore est très transparente, et où l'on peut aisément remplacer *la moutarde* par *la colère*, qui elle est perceptible indépendamment du procès global. Un cas comme (43a) est déjà un petit peu plus convaincant, bien que non concluant, vu la plus grande difficulté d'interpréter l'ange, indépendamment de son passage, comme une métaphore du silence.

Si l'on se tourne vers des cas comme (40a,b), où il est clair que la perception du procès ne permet pas de conclure à la perception du sujet de celui-ci, on trouve dans des exemples comme (44a,b) une situation assez similaire à celle de l'anglais. De même pour les compléments passifs : on peut comparer (41b,c) à (44c,d) respectivement.

- (44) a. J'ai **entendu** le fermier tuer le cochon.
- b. Tant qu'on mastique, on ne **voit** pas le temps passer, c'est le bon temps qui passe. ([http : //www.lyber-eclat.net/lyber/farazzi/vie2.html](http://www.lyber-eclat.net/lyber/farazzi/vie2.html))
- c. Et je l'ai **vu** être interviewé par deux journalistes, un Anglais, un Espagnol, et répondre successivement dans la langue de chacun. ([http : //www.asterix.tm.fr/france/actualites/asterisque3/pro_jou9.htm](http://www.asterix.tm.fr/france/actualites/asterisque3/pro_jou9.htm))
- d. Mais l'une des critiques que j'ai **entendues** être formulées à l'endroit de la décision de votre prédécesseur dans ce dossier-là [...] ([http : //www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/fra/Publications/debats/journal/ci/000523.htm](http://www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/fra/Publications/debats/journal/ci/000523.htm))

Il semble donc que pour le cas des infinitives, la situation soit claire, et que l'on puisse considérer sans hésiter qu'il s'agit au niveau sémantique de la perception du procès, et que la perception des entités impliquées dans celui-ci ne relève que de phénomènes d'inférence pragmatique.

On pourrait invoquer un dernier argument en faveur du traitement des verbes de perception comme verbes à montée dans les infinitives, à savoir la simple possibilité de ne pas exprimer le sujet du procès enchâssé (cf. section 4.2. ci-dessus, spécifiquement l'exemple (22a)). Nous avons fait remarquer dans cette même section avec l'exemple (23a) que ce phénomène n'était pas spécifique aux verbes de perception. On peut faire l'hypothèse, mais cela reste à démontrer dans le détail, que les seuls verbes qui permettent un sujet non exprimé dans des structures V SN SV[inf] sont des verbes ayant une interprétation du type montée du sujet en position objet. En effet, le verbe *permettre* est ambigu entre les deux types d'interprétation, et il est clair qu'en (23a), répété ici sous (45a), on a une interprétation à montée (il n'y a personne à qui la permission est accordée, mais un simple constat de possibilité). Par contre en partant de (45b), où l'on a une interprétation à contrôle de *permettre*, et où les enfants sont les bénéficiaires de la permission, il est très difficile d'obtenir un sujet vide, même sous l'interprétation d'un bénéficiaire non spécifié, c'est-à-dire le cas où la permission est accordée à tout enfant qui la demande, comme le montre l'inacceptabilité de (45c). De plus, l'ellipse du sujet enchâssé est tout à fait impossible avec un prédicat qui n'a qu'une interprétation à contrôle comme *persuader*, comme l'indique (45d).

- (45) a. Ceci permet de prouver que...
b. Le moniteur permet aux enfants d'aller à la plage.
c. #Le moniteur permet d'aller à la plage.
d. *Le moniteur persuade d'aller à la plage.

S'il s'avérait que, de façon générale, les verbes entrant dans des structures du type V SN SV[inf] ne peuvent avoir un sujet non exprimé dans l'enchâssée que s'ils sont interprétables comme des prédicats à montée, cela serait un argument fort en faveur de l'analyse uniforme, à montée, que nous faisons ici des verbes de perception en français. En effet, on ne constate pas les mêmes différences sémantiques dans l'interprétation d'un verbe de perception, selon que le sujet du verbe enchâssé est exprimé ou non, qu'entre les exemples (45a, b) avec un verbe à interprétation ambiguë comme *permettre*.

Les relatives de perception posent des problèmes plus complexes, cependant, et nous ne disposons pas pour l'instant de suffisamment de données pour parvenir à une conclusion ferme. Contrairement au type d'analyse syntaxique qui a pu être proposé par p. ex. Kayne (1975 : 125-129) et qui fait du SN qui suit le verbe de perception un objet profond de celui-ci, l'analyse proposée ici n'interdit en rien de considérer ces structures comme des structures à montée. La structure syntaxique proposée en (24a) permet en effet a priori de considérer qu'au niveau sémantique, le SN objet est soit uniquement argument du verbe enchâssé (interprétation à montée), soit à la fois argument de celui-ci et du verbe recteur (interprétation à contrôle). Radford (1975 : 55-56) et Muller (1995 : 314) donnent respectivement les exemples (46a) et (46b) comme arguments en faveur de la perception du procès. De même, (46c) et (46d) paraissent tout aussi acceptables que (44a,b).

- (46) a. J'ai **vu** le vent qui agitait les feuilles.
b. J'ai **entendu** le prof de math qui se faisait chahuter.
c. J'ai **entendu** le fermier qui tuait le cochon.

- d. On ne **voit** pas le temps qui passe.

Cependant, la validité des conclusions tirées à partir des exemples (46) peut être mise en doute. En effet, lorsqu'on cliticise l'objet du verbe de perception (critère dont on a vu ci-dessus qu'il était crucial pour identifier avec certitude une vraie relative de perception par opposition aux autres structures superficiellement semblables), l'acceptabilité des résultats est variable, et est en tout cas nettement moins bonne avec la perception visuelle.

- (47) a. ??Je l'ai **vu** qui agitait les feuilles
b. Je l'ai **entendu** qui se faisait chahuter.
c. Je l'ai **entendu** qui tuait le cochon.
d. ??On ne le **voit** pas qui passe.

Ceci conduit à un paradoxe apparent, en suggérant que *entendre* aurait une interprétation à montée avec les relatives de perception mais non *voir*. Danièle Van de Velde (c.p.) suggère que ce qui rend acceptable les exemples avec *entendre*, par opposition à ceux avec *voir*, est le fait que la perception directe des entités non sonores, exprimée par *entendre*, se fait généralement de façon métonymique (cf. la discussion section 3.1 ci-dessus), et qu'on a donc l'habitude de dire *J'ai entendu le fermier* quand en fait on a entendu des bruits liés à lui par métonymie, ses pas, etc. Dans ces conditions ni (24b,c), ni (47b,c) ne seraient en fait des structures à montée. Si cette explication s'avérait être la bonne, cela suggérerait que l'acceptabilité de (46a,d) ci-dessus n'est obtenue que sous une structure autre que celle de la relative de perception³⁸. Dans ce contexte, on notera la différence d'acceptabilité dans les exemples suivants avec le verbe *voir*.

- (48) a. J'ai **vu** Anne projeter son film hier soir.
b. Je l'ai **vue** projeter son film hier soir.
c. ??J'ai **vu** Anne qui projetait son film hier soir.
d. ??Je l'ai **vue** qui projetait son film hier soir.

Imaginons une situation où Anne a réalisé un film et le projette pour ses amis. Pendant la durée de la projection, elle n'est pas visible, car elle est dans la cabine. Le locuteur assiste à la projection, mais pour des raisons de temps, il ne peut rester après celle-ci pour féliciter son amie. Il ne l'a donc pas vue du tout. Il nous semble que dans cette situation, (48a) et (48b) sont parfaitement possibles, confirmant que ces structures correspondent à une perception du procès. Mais (48c) et surtout (48d) paraissent très difficiles³⁹.

³⁸ Celle-ci devrait sans doute être la structure (i) de la note 24, ce qui contribuerait à en justifier la nécessité.

³⁹ On peut également remarquer que les expressions idiomatiques passent d'autant moins bien que la métaphore est moins transparente. (i), proposé par Ruwet (1983b : 33) ne pose guère de problème, tandis que (ii) semble beaucoup moins facile à interpréter (on les comparera tous deux à (43a,b) ci-dessus).

- (i) Je sens la moutarde qui me monte au nez.
(ii) ??Je sens un ange qui passe.

L'impossibilité de remplacer le SN par un clitique en conservant le sens idiomatique rend par ailleurs incertaine la structure précise de ces phrases. Enfin, on notera l'impossibilité complète de phrase comme (iii), dont il n'est pas a priori clair qu'elle soit due au fait que la relative de perception n'est pas une structure à montée, ou à une autre raison indépendante.

- (iii) *Je le vois qui pleut.

Face à l'ensemble de ces données, nous hésitons à conclure pour le cas des relatives de perception, et cela d'autant plus que les jugements des locuteurs sont assez variables sur des exemples comme (47a,d) et (48c,d). Il se peut que l'intégration des relatives de perception dans les constructions de type CRPD de procès soit un processus diachronique en cours et que les locuteurs divergent pour cette raison.

5.2. La négation dans les CRPD

A la fois pour le français et pour l'anglais, il a souvent été noté dans la littérature que la négation posait des problèmes d'acceptabilité dans les CRPD. Pour le français, Schwarze (1974 : 25) va jusqu'à affirmer « Les propositions infinitives n'admettent aucune sorte de négation » et donne (49a) comme agrammaticale. Mittwoch (1990 : 107-8) estime que (49b) est « highly problematic », et juge « simply grotesque » les phrases de la même forme avec d'autres verbes de perception comme *hear*, *feel*, *watch*, ainsi que les phrases où *see* est suivi d'un objet inanimé, et Safir (1993 : 62n20) la suit sur ce point. Mittwoch (1990 : 108) semble refléter l'opinion générale en affirmant que même les cas de type (49b)⁴⁰ sont « confined to the laboratory conditions of linguistic research » et ne se trouvent pas dans la production réelle des locuteurs⁴¹.

- (49) a. Je le **regardais** ne pas bouger. (Schwarze 1974 : 24, son (28))
b. John **saw** Mary not leave. (Mittwoch 1990 : 107, son (33))

D'autres linguistes ont été plus prudents sur cette question, admettant que les structures du type (49) peuvent être grammaticales, mais qu'elles sont très contraintes. Higginbotham (1983) propose une analyse des CRPD en anglais fondée sur l'idée (due initialement à Davidson) que les événements sont des individus sur lesquels on peut quantifier. Une phrase comme (50a) reçoit l'analyse (50b) (Higginbotham 1983 : 107). Cette formule doit s'interpréter de la façon suivante : il existe un événement *x*, qui est un départ et dont Mary est le sujet, et John a vu cet événement.

- (50) a. John **saw** Mary leave.
b. $[\exists x : x \text{ est un événement \& leave (Mary, } x)] \text{ John saw } x$

Le problème qui se pose lorsqu'on tente d'étendre cette analyse aux phrases avec CRPD négatif comme (49b) est celui de la portée de la négation et de l'existence d'événements négatifs. En effet, comme le fait remarquer Higginbotham lui-même (1983 : 110-111), si la portée de la négation est supérieure à celle du quantificateur existentiel sur la variable d'événement *x* dans (50b), la phrase (49b) sera interprétée comme équivalente à *John didn't see Mary leave*. Or, bien que cette dernière phrase soit sans doute une conséquence logique de (49b), il est clair que l'inverse n'est pas vrai. John peut très bien ne pas avoir vu 'Mary leave' sans pour autant avoir vu 'Mary not leave'. Les deux phrases ne sont donc pas logiquement équivalentes et cette analyse de la portée de la

⁴⁰ Nous nous permettons de remplacer le présent simple des exemples originaux de Higginbotham (1983) et Mittwoch (1990) (à savoir *John sees Mary (not) leave*) par des prétérits en (49b) et (50a,b), ainsi que dans la discussion. En effet, le présent simple hors contexte contribue en partie à l'inacceptabilité de ces phrases, ce dont ne semblent pas du tout tenir compte ces auteurs.

⁴¹ Mittwoch propose une explication des difficultés posées par ces phrases en suggérant que la négation à pour effet de transformer le procès de départ en un état, ce type de procès étant selon elle exclu des CRPD. La suite de cette section montre clairement que cette explication radicale ne peut être correcte. Nous montrerons par ailleurs dans la section 5.3 qu'il faut de toute façon fortement nuancer l'exclusion des états dans les CRPD.

négarion est impossible pour (49b). Par contre, si la négation reçoit une portée étroite, limitée à la prédication *leave* (*Mary, x*), on obtient également une interprétation qui ne correspond pas à nos intuitions sémantiques, puisque la phrase sera vraie dès le moment où John a vu un événement qui n'est pas un départ de Marie, quel que soit cet événement. Face à ce paradoxe, Higginbotham propose que la négation se combine directement avec le prédicat exprimé par le SV[bse] pour produire un prédicat antonyme⁴². Dans le cas de (49b), par exemple, celui-ci pourrait être *stay*, la phrase étant ainsi interprétée comme équivalente à *John saw Mary stay*. Cependant Higginbotham note que l'on trouve des cas où le prédicat n'a pas d'antonyme naturel, comme *John saw Mary not smoke*, et suggère que dans ces cas on obtient une interprétation du type 'refrain from' ou encore une interprétation où on s'attend à ce que le prédicat soit réalisé mais où il ne l'est pas. Cependant, il ne semble pas que son analyse formelle puisse rendre compte de ces interprétations (cf. notamment la critique de Neale 1988 : 307-309).

Pour connaître l'étendue du phénomène et analyser les conditions de son apparition, nous avons effectué une recherche sur les textes disponibles sur la toile. Cette recherche a livré des quantités d'exemples naturels des types illustrés en (49a,b), à la fois en français (avec *voir, regarder, entendre, sentir*) et en anglais (avec *see, watch, hear, feel*). Dans la plupart des cas, il ne s'agit clairement pas d'erreurs de performance. Dans le contexte où ils apparaissent, le locuteur moyen ne les remarquerait même pas car ils sont tout à fait naturels. On constate par ailleurs que les types de contextes qui permettent ces phrases et les interprétations résultantes sont identiques en français et en anglais, ce qui porte à croire que la question doit être traitée au niveau sémantique.

Un premier type (que nous appellerons type I) que l'on trouve facilement comporte une double négation. En voici trois exemples typiques très similaires, en français et en anglais.

- (51) a. [Il est question ici d'un problème informatique, et après la parenthèse, on trouve la solution annoncée] La solution : (Attention, ceci n'est pas forcément valable pour tous les serveurs, mais je ne l'ai jamais **vu** ne pas fonctionner.) ([http : //www.perl-gratuit.com/fiches/auto-config/domaine.html](http://www.perl-gratuit.com/fiches/auto-config/domaine.html))
- b. The guy that showed me how to do it back in the 70s, was pretty old at the time, and was the main heavy line tech at the Buick dealer I was at. But I never **saw** it not work. Here is the trick. ([http : //www.redeemer.on.ca/~cknowles/RL/Riviera-L-200003/msg00164.html](http://www.redeemer.on.ca/~cknowles/RL/Riviera-L-200003/msg00164.html))
- c. To me Stargell was the type of player who always took time out for the fan. I never once **saw** him not sign an autograph for a kid in the stands. ([http : //pub16.ezboard.com/fbaseballscorecardcommunitytheclubhouse.showMessage?topicID=277.topic](http://pub16.ezboard.com/fbaseballscorecardcommunitytheclubhouse.showMessage?topicID=277.topic))

L'exemple (51c) est particulièrement intéressant parce qu'il montre que la négation, dans ce cas du moins, doit s'analyser comme portant sur l'ensemble du procès enchâssé et non créer un prédicat antonyme comme le suggère Higginbotham. En effet, on voit mal quelle pourrait être la nature du prédicat antonyme dans le cas de *not sign an autograph*

⁴² Contrairement à ce que suggère Mittwoch (1990 : 10), il ne peut clairement pas s'agir ici d'une négation de SV classique, comme celle proposée par Dowty (1979 : 348-9), car celle-ci conduit au bout du compte à un résultat logiquement équivalent à une négation de la proposition (sauf si le sujet est quantifié), ce qui n'est clairement pas l'intention de Higginbotham.

*for a kid in the stands*⁴³. Pourtant, cette phrase s'interprète comme signifiant que, dans l'expérience du locuteur, Stargell donne toujours un autographe à tout enfant qui le demande, c'est-à-dire que la négation *never* de la principale et la négation *not* de l'enchâssée doivent s'annuler. Or, on obtient bien cette interprétation si la négation *not* porte sur l'ensemble du procès enchâssé. En effet, dans ce cas, comme nous l'avons déjà mentionné "*X voit $\neg p$* " implique que "*X ne voit pas *p**", et on peut faire monter la négation par dessus le verbe de perception et obtenir l'annulation souhaitée.

Le second type de cas, le plus fréquent, est celui où l'on a simplement une négation dans l'enchâssée. On peut distinguer deux pôles extrêmes dans ces exemples, avec un gradient entre les deux sur lequel se placent la majorité des exemples. Pour le premier pôle (que nous appellerons type IIa) le procès négatif est tel qu'il est directement perceptible. Ce cas inclut celui analysé en terme de prédicat antonyme par Higginbotham, mais le dépasse. Dans ce cas, la perception d'un procès négatif ne pose aucun problème et on peut analyser la négation comme portant sur l'ensemble du procès sans problème. Voici trois exemples. Nous fournissons entre crochets derrière chaque cas, à titre indicatif, une glose approximative du procès visible, qui ne fait pas intervenir la négation.

- (52) a. It was the last step — the final humiliation. She **saw** him piss his pants. She **saw** him cower in front of the other boys. She **saw** him not fight back. She saw it all. [*~ saw him remain passive*] ([http : //www.brainmist.com/stories/fatroger.htm](http://www.brainmist.com/stories/fatroger.htm))
- b. I know the Sullivans, but I didn't know that Halstead Sullivan, outstanding student [...] could sing. But you **heard** him not miss a note — unbelievable. [*~ heard him sing every note / sing each note correctly*] ([http : //bushlibrary.tamu.edu/papers/1989/89031000.html](http://bushlibrary.tamu.edu/papers/1989/89031000.html))
- c. Yehudi Menuhin devait diriger ce concert ; il est mort quelques jours auparavant. Gilles Apap ne le remplace pas vraiment, on le **sent** ne pas vraiment oser. [*~ on le sent hésiter (à le remplacer vraiment)*] (www.mezzo.fr/html/s2699b.htm)

Pour le deuxième pôle (que nous appellerons type IIb), le procès négatif n'est pas directement perceptible en tant que tel. L'interprétation littérale de la phrase conduit alors à une contradiction interne. Ceci déclenche un mécanisme d'inférence gricéen qu'on peut expliquer informellement de la façon suivante, en prenant comme exemple (53).

- (53) John **saw** Mary not smoke a single cigarette during the whole evening.

Le procès 'Mary not smoke a cigarette during the whole evening' n'est a priori pas quelque chose de perceptible visuellement (plus précisément, ce procès ne se distingue pas visuellement d'un très grand nombre de procès du type 'Mary not VP'). Donc, sur le plan littéral, la phrase n'apporte aucune information pertinente en tant que telle. Mais, selon Grice, le destinataire suppose que le locuteur veut dire quelque chose de pertinent, et il va faire, grâce aux données contextuelles, des inférences pour arriver à un tel contenu. Dans quel cas une phrase comme (53) peut-elle être pertinente ? Par exemple,

⁴³ Comme nous le fait remarquer Danièle Van de Velde (c.p.), *saw him not sign* dans (51c) peut être paraphrasé par *saw him refuse to sign*. Mais il est difficile de soutenir que 'refuse to sign' puisse être un antonyme de 'sign'.

si la situation était telle que l'expérient John puisse s'attendre à ce que Mary fume, parce que c'est une grande fumeuse. L'idée que l'on puisse s'attendre à ce que Mary fume sera donc l'une des implicatures plausibles face à une phrase comme celle-là. C'est d'ailleurs une hypothèse plausible même dans le cas où le destinataire ne saurait pas que Mary fume. On trouvera en (54a,b) deux exemples attestés de ce type.

- (54) a. I don't want him to jump, God I don't, but it's so hard to **watch** him not jump. It's just one more failure in his life. (http : [//www.openletters.net/000904/brown000907.html](http://www.openletters.net/000904/brown000907.html))
- b. Elle, son café, elle le fixe. Mais elle n'y voit rien. Elle s'y cache. Furtivement, elle sonde l'homme assis en face. [...] Il la **regarde** ne pas le regarder. Tout sourire. Espiègle. (www.yannl.com/textes/saisons/neuf.php)

Le contexte dans (54a) montre clairement qu'il y a une attente de l'événement 'him jump' dans l'esprit de l'expérient. De façon similaire, en (54b), l'expérient sait qu'il y a une intention de 'le regarder' qui est réprimée. Rappelons que le type IIb pose également problème pour l'hypothèse du prédicat antonyme de Higginbotham (1983), puisque dans ces cas, à nouveau, aucun prédicat antonyme plausible n'est disponible.

Comme nous l'avons dit dès le départ, la distinction entre les types IIa et IIb n'est pas toujours aisée à établir, et on trouve de nombreux exemples où l'existence d'un procès visible (pour lequel il existe ou non un prédicat antonyme) se combine avec des implicatures du type attente déçue. Ceci est certainement le cas pour (52a) et (52b) ci-dessus, par exemple.

Tous les exemples anglais jusqu'à présent contenaient des SV[bse]. Or, on trouve précisément les mêmes cas de figure avec les SV[ing]. (55a, b, c) sont tout à fait similaires à (51b) (type I), (52a,b) (type IIa) et (54a,b) (type IIb) respectivement.

- (55) a. I vaguely remember a similar thing in Red Hat [...], but I never saw it working. In Debian I never **saw** it not working. (http : [//debian-br.sourceforge.net/txt/debian_vs_redhat.html](http://debian-br.sourceforge.net/txt/debian_vs_redhat.html))
- b. The casket was opened for those closest to him. Rogers said, "It's the first time I ever **saw** him not talking. [~ saw him keeping quiet] (http : [//www.blindmelon.org/bio/ch7.htm](http://www.blindmelon.org/bio/ch7.htm))
- c. We knew it was time for Tommy to leave and be with God, but it's hell to let go. For a week and a half we **saw** him not eating or drinking so it was close. (http : [//hydranencephaly.com/angel_tommy.htm](http://hydranencephaly.com/angel_tommy.htm))

Dans (55c) Tommy est l'enfant du locuteur. Il est évident que le parent en question ne s'attend pas à ce que son enfant mange ou boive, vu la maladie dont il souffre, mais l'absence de ces événements attendus chez un enfant bien portant confirme la gravité de la situation.

Enfin, en français, pour ce qui est des relatives de perception, contrairement à ce qui est affirmé dans la littérature (cf. p. ex. Cadiot 1976, Prebensen 1982 : 115, Kleiber 1988 : 92)⁴⁴, elles se comportent de ce point de vue comme les autres CRPD. Nous

⁴⁴ Schwarze (1974 : 23-24) est plus nuancé sur ce point, affirmant que la négation est possible à condition que le contenu de la proposition relative négative soit directement perceptible. Cette position est d'autant plus surprenante qu'il rejette, comme nous l'avons dit plus haut, toute possibilité de négation dans les infinitives.

n'avons trouvé aucun exemple attesté du type I (51), mais les exemples (56a) et (56b) nous semblent tout à fait similaires aux types (52) et (54) respectivement⁴⁵.

- (56) a. Nous, on les a vus les changements, les améliorations, mais à l'école, il est si réservé et si timide que combiné avec le manque de vocabulaire, il en fait presque pitié ! J'ai parfois envie de pleurer quand je le **vois** qui ne se mêle pas aux autres, et surtout de voir que les autres ne veulent pas jouer avec lui non plus, parce qu'ils ne le comprennent pas. [~ rester tout seul] (http : //www.geocities.com/SoHo/Atrium/1713/decembre17.html)
- b. Dis-lui ce que tu as sur le coeur, dis-lui carrément que t'as des doutes, libère-toi quoi ! Si tu le **vois** qui ne réagit pas trop, c'est que la fille a peut être raison. (http : //www.momes.net/kefer/0505.html)

Pour (56b), notamment, il est légitime, dans le contexte, de s'attendre à ce qu'il y ait une réaction face à l'expression des doutes dont il est question. En effet il s'agit de conseils donnés à une femme à qui quelqu'un [= la fille] dit que son petit ami ne lui est pas fidèle.

En conclusion, il nous paraît que les contraintes sur la négation dans les CRPD ont été très largement exagérées. Même si la négation y est soumise à des conditions contextuelles et lexicales, qui s'expliquent immédiatement par les considérations sémantiques ci-dessus, il n'en demeure pas moins qu'elle est totalement non problématique lorsque celles-ci sont satisfaites. Par ailleurs, les données présentées ici nous semblent mettre fortement en question la possibilité de rendre compte du phénomène en termes syntaxiques, comme le propose Felser (1999 : 179-180). Cette analyse propose une distinction syntaxique entre négation de phrase, faisant intervenir une projection NegP, et négation du prédicat, où l'opérateur de négation est adjoint à une projection de V. Cette dernière forme de négation est supposée correspondre au prédicat antonyme de Higginbotham. Cette approche se heurte cependant à un double obstacle. D'une part, comme nous l'avons vu, le type I et le type IIb ci-dessus (ainsi que certains cas du type IIa) ne sont pas analysables en termes d'une négation du prédicat au sens de la création d'un prédicat antonyme comme l'entend Higginbotham. D'autre part, si, pour échapper à ce problème, Felser choisit d'interpréter sémantiquement la négation du prédicat comme Dowty (1979), la sémantique des phrases où il n'y a pas de quantification du sujet du verbe enchâssé sera la même, que la portée syntaxique de la négation soit sur le SV ou sur la phrase. Cette dernière interprétation des hypothèses de Felser conduit donc à perdre toute motivation sémantique du choix du placement de la négation dans les cas sans quantification et, par la même occasion, rend impossible toute explication des contraintes sémantiques sur la négation du prédicat enchâssé discutées ci-dessus.

5.3. La compatibilité des procès statifs et des CRPD

5.3.1. Introduction

Ayant examiné la nature des problèmes posés par la négation dans les CRPD, nous nous tournons dans cette section vers un second problème classique, à savoir celui que posent les procès statifs. Nous nous plaçons ici dans le cadre bien connu de la typologie

⁴⁵ On peut aussi remarquer que (55b) est un contre-exemple à l'assertion de Kleiber (1988 : 92) selon laquelle les relatives de perception ne peuvent apparaître dans des contextes hypothétiques.

des procès de Vendler (1967) (voir note 1) qui distingue quatre types de procès fondamentaux, les états, les activités, les achèvements et les accomplissements, ces trois derniers types pouvant être regroupés comme événements, par opposition aux procès statifs.

Pourquoi donc les états posent-ils des problèmes dans les comptes rendus de perception directe ? Cette question semble être tout à fait fondamentale et à notre connaissance, aucune réponse satisfaisante n'y a été donnée dans la littérature. Il est vrai que pour certains types d'états on dispose d'une explication très simple et purement sémantique, à savoir que ceux-ci, de par leur nature même, ne sont pas perceptibles par les sens. Comme elle est purement sémantique, cette explication a les mêmes conséquences en anglais et en français. (57a,b) sont des exemples évidents de ce type. Mais pour d'autres types d'états, on n'a aucune raison a priori de croire qu'ils ne sont pas directement perceptibles et l'on ne comprend donc pas immédiatement pourquoi ils apparaissent difficilement dans les CRPD. Ceci est illustré en (58a,b) où une fois de plus le français et l'anglais ont le même comportement.

- (57) a. #J'ai **vu** Jean savoir la réponse.
b. #I **saw** John know the answer.
(58) a. #J'ai **sent**i la table être lisse.
b. #I **felt** the table be smooth.

Higginbotham (1983), par exemple, stipule simplement que les verbes de perception directe sélectionnent des événements. Felser (1998 : 361, 1999 : 166) va plus loin dans l'analyse et, s'appuyant sur Bayer (1986 : 4), elle identifie la contrainte pertinente comme étant une interdiction des prédicats de niveau individuel (les ILP 'individual level predicates') de Carlson (1980), c'est-à-dire les prédicats qui représentent des propriétés permanentes des individus⁴⁶. Felser propose une analyse de cette impossibilité d'avoir des ILP sous les verbes de perception en termes de sélection sémantique, posant que la catégorie syntaxique minimale projetée par un ILP (un syntagme temporel, ou ST, qui est la projection fonctionnelle du temps grammatical, selon ses hypothèses) ne correspond pas au type sémantique requis par la perception directe, qui exige un individu (entité ou événement). Selon cet auteur, dans tous les cas où l'on a un verbe d'état comme complément non fini d'un verbe de perception, ou bien ce verbe reçoit une interprétation particulière sous la forme d'un prédicat épisodique (SLP), ou bien il ne s'agit pas en réalité de perception directe.

La première de ces explications rend compte de façon correcte d'un ensemble d'exceptions apparentes à la contrainte interdisant les états, par exemple (59) et (60).

⁴⁶ Ceux-ci s'opposent aux SLP ('stage level predicates', que Kleiber (2001) traduit par 'prédicats épisodiques') qui sont au contraire non permanents, et ne sont donc pas des propriétés de l'individu en tant que tel. Sur la distinction entre ILP et SLP, voir notamment Kratzer (1995) et Chierchia (1995). Comme nous le verrons dans ce qui suit, la notion de permanence invoquée ici pose une série de problèmes. Par exemple, 'avoir les cheveux noirs' sera classé selon les critères classiques comme un ILP, et donc comme une propriété permanente, ce qui n'empêche, comme nous l'indique l'expérience, que cela peut en réalité changer. Nous acceptons cependant ici l'hypothèse selon laquelle on peut établir une distinction (peut-être avec un gradient) entre des propriétés conçues comme permanentes et d'autres comme épisodiques (Chierchia 1995 : 176 parle de « properties that are permanent or *tendentially* stable » [nous soulignons]).

- (59) a. Peter David looked worn out by the time I got to meet him but I **saw** him be polite and gracious to everyone who came before him.
(www.orcafresh.net/Comicons/cne/dennis.html)
b. Je l'ai **vu** être poli et bienveillant envers tous ceux qui se présentaient à lui.
- (60) a. Une fausse membrane très importante se forma dans l'arrière nez, on la **voyait** pendre dans l'arrière-gorge tellement elle était longue. (http :
[//www.homeoint.org/seror/nashclin/lycopod.htm](http://www.homeoint.org/seror/nashclin/lycopod.htm))
b. Looking back I **saw** it hang like a thread on black water.
(www.joerlansdale.com/stories.shtml)

Dans (59a,b), le prédicat 'être poli et bienveillant' est effectivement interprété comme une activité et non comme un état (ceci est confirmé par la possibilité du progressif dans une phrase comme *John is being polite*). Dans (60a,b), on a affaire à des prédicats de position non permanente, qui constituent bien des SLP au sens de Carlson et Kratzer et qui échappent donc à la contrainte de Felser⁴⁷.

La seconde explication, selon laquelle il ne s'agirait pas de perception directe, vise à rendre compte d'un ensemble de cas relevés dans la littérature (p. ex. Gee 1977, Higginbotham 1983, Bayer 1986, Napoli 1988 et Safir 1993) où on a une prédication contrefactuelle (« irrealis » dans la littérature). De tels exemples se trouvent facilement, en voici un attesté et un construit à partir d'exemples attestés.

- (61) a. Je n'ai jamais **vu** des enfants souffrant de ce problème avoir un poids moyen.
b. "Dude, is Abercrombie & Fitch all you wear? I swear I've never **seen** anyone own so much A&F in my life." (http :
[//nifty.nisusnet.com/nifty/gay/college/the-brotherhood/the-brotherhood-1](http://nifty.nisusnet.com/nifty/gay/college/the-brotherhood/the-brotherhood-1))

L'explication de Felser pour les cas de ce type paraît beaucoup moins convaincante. En effet, aucun argument n'est apporté en faveur du fait qu'il ne s'agisse pas, dans de tels cas, de perception directe⁴⁸. Remarquons notamment que la simple négation de la perception ne peut être assimilée automatiquement à de la perception indirecte. En effet, d'une part, (62a) est clairement un cas de perception directe et n'est pas du tout équivalent à la phrase correspondante avec complétive finie *Je ne vois pas que Marie court*. D'autre part, l'effet de la négation dans (61a) est très différent de celui qu'on observe dans (62b). Cette dernière phrase, malgré son statut contrefactuel, ne peut recevoir (sauf peut-être marginalement dans des contextes très particuliers) une interprétation de type CRPD. Le verbe *voir* s'interprète normalement comme signifiant 'imaginer' et la complétive est interprétée comme une (absence d') éventualité. Le contraste est frappant avec (61a) pour lequel il nous semble au contraire qu'il ne peut s'agir que d'(absence de) perception directe, tout comme en (62a).

⁴⁷ Notons que l'acceptabilité de tels exemples n'est pas évidente pour tout le monde lorsqu'il sont pris hors contexte. Mittwoch (1990 : 105) considère le type (60b) comme étant simplement agrammatical (p. ex. selon elle *I saw the lamp stand in the corner* est exclu). De même, Bayer (1986 : 34) donne pour inacceptable *I saw John be obnoxious*, qui relève du type (59a). Pourtant tous ces types d'exemples sont régulièrement attestés et ne posent aucun problème dans un contexte approprié.

⁴⁸ Felser (1999 : 36) affirme sans plus de justification « Sentences like these do not, however, express direct physical perception of an event, but instead constitute examples of indirect perception. » Plus loin elle ajoute : « Intuitively, we might say that the presence of an irrealis operator is somehow able to neutralise the event control properties of perception verbs » (Felser 1999 : 171). Cette dernière phrase reprend en fait la position de Bayer (1986 : 26).

- (62) a. Je ne **vois** pas Marie courir.
b. Je ne le **vois** pas avoir un poids moyen.

Nous verrons dans les sections 5.3.3 à 5.3.5 que les exemples (61a,b) s'intègrent dans un ensemble beaucoup plus large de cas où des prédicats qui sont normalement de type ILP reçoivent pour l'une ou l'autre raison une interprétation qui s'avère être de type SLP.

De façon plus générale, l'analyse en termes de sélection proposée par Felser est loin d'aller de soi. Le premier problème qui se pose est que le type sémantique associé naturellement à ST n'est pas celui des états, mais celui des faits. On a rappelé ci-dessus dans la section 2.1 que ceux-ci constituent les compléments habituels des verbes de cognition et donc des verbes de perception dans leurs interprétations cognitives. Le constat d'un fait étant par nature une opération médiée par la cognition, on comprend aisément pourquoi les faits ne peuvent constituer le complément d'un verbe de perception dans une interprétation de perception directe. Mais, même si l'on ne tient pas compte des problèmes que pose le choix d'associer un état comme type de procès au constituant ST, un second problème, plus fondamental, surgit, à savoir qu'il n'est pas du tout évident qu'un état ne puisse pas être un individu au même titre qu'une entité ou qu'un événement et qu'il ne puisse pas faire l'objet d'une perception directe. De plus, il paraît clair qu'il faut distinguer, d'une part, un état et, d'autre part, le fait associé à l'existence de cet état, tout comme il faut distinguer un événement du fait associé à celui-ci. En effet, les variantes avec complétive finie de (60a,b) (p. ex. *I saw that it hung like a thread on black water*) n'ont pas du tout la même signification que les phrases de départ, ce qui est incompréhensible si on assimile un état et le fait associé à cet état.

5.3.2. La contrainte de simultanéité et les types de procès

Revenons donc à la question fondamentale de savoir pourquoi les états prototypiques ne peuvent apparaître dans les CRPD, c'est-à-dire pourquoi des exemples comme (58a,b) sont inacceptables. Pour y donner une réponse véritablement éclairante, il nous semble qu'il faut partir d'une analyse du type de procès dont relèvent les prédicats de perception directe. Selon Vendler (1967 : 113sv), qui analyse le cas de *see*, il s'agit soit d'achèvements soit d'états. Plus précisément, il montre que les phrases avec *see* réfèrent à l'un de ces deux types, et donne des arguments contre des interprétations en terme d'activité⁴⁹. Cependant, comme l'indique Vendler, les états définis par les verbes de perception (dans leur interprétation de perception directe) constituent des états marginaux. En effet l'état de perception directe est un état inhéremment non permanent et est conceptualisé comme tel, alors que les états prototypiques sont conçus comme permanents (et donc comme des ILP). Qu'il s'agisse donc d'un achèvement ou d'un état, un procès de perception directe est par essence un procès borné dans le temps. Or, nous avons vu que la perception directe est soumise à une contrainte de simultanéité entre le procès perçu et le procès de perception. Felser (1999 : 158) affirme plus précisément que l'intervalle de temps occupé par le procès perçu doit inclure l'intervalle de temps de la perception, soit $t_{\text{proc}} = t_{\text{perc}}$. Cependant, cette formulation de la contrainte de simultanéité ne nous semble pas être tenable et il suffit d'envisager les critères qui permettent l'identification de la nature des différents types de procès pour pouvoir le montrer.

⁴⁹ L'analyse de *see* comme verbe d'état de Vendler a été contestée par la suite, notamment par Mourelatos (1978), voir aussi Felser (1999 : 148). Ceux-ci assimilent les états non permanents à des activités. Nous ne voulons pas entrer dans cette discussion taxinomique ici, car cela n'est pas nécessaire à notre propos.

Afin de comprendre correctement la contrainte de simultanéité, il nous faut faire appel à la notion de ‘granularité’ des procès. Cette notion est particulièrement pertinente pour les activités et les accomplissements. Elle fait référence à l'étendue de l'intervalle de temps nécessaire pour reconnaître la nature du procès en cours. Par exemple, l'activité de ‘faire des pompes’ a une granularité fine car il suffit de percevoir quelques répétitions de l'exercice pour pouvoir affirmer que *Jean est en train de faire des pompes*. Par contre, ‘construire des maisons’ est une activité à granularité beaucoup plus large car, pour constater la vérité de *Marie est en train de construire des maisons*, un intervalle d'observation beaucoup plus long est nécessaire. Munis de cette notion intuitive de granularité, observons maintenant, comment la contrainte de simultanéité doit être exprimée étant donné le type vendliérien du procès perçu.

Si le procès perçu est un achèvement (*J'ai vu Jean trouver le livre*), dans la mesure où il est instantané (sa granularité est minimale), la perception de l'événement doit l'être aussi, et on se trouve dans le cas de figure $t_{\text{proc}} = t_{\text{perc}}$. Par contre, s'il s'agit d'une activité (*J'ai vu Pierre marcher dans la rue*), les conditions de vérité du CRPD exigent qu'un segment temporel du procès, suffisamment étendu étant donné sa granularité, soit inclus dans l'intervalle temporel de la perception. Clairement, ceci ne peut être caractérisé par la formule de Felser $t_{\text{proc}} = t_{\text{perc}}$, car elle ne garantit aucunement que le temps de perception correspondra à une ‘fenêtre’ suffisante pour la reconnaissance de la nature de l'activité. Il nous faut au contraire redéfinir la condition de simultanéité afin qu'elle exige l'inclusion d'une partie suffisante de l'intervalle de temps du procès pour identifier celui-ci, vu ses propriétés de granularité. Si l'on introduit une fonction de granularité **G** qui, appliquée à un procès, fournit l'intervalle de temps minimal nécessaire à la reconnaissance de celui-ci, nous pouvons formuler la contrainte sous la forme (63).

$$(63) \quad t_{\text{perc}} = \mathbf{G}(\text{procès})$$

Si le procès perçu est un accomplissement (*J'ai vu Jean traverser la rue*), le choix de l'infinitif en français ou de la forme de base en anglais implique une interprétation perfective, dans le sens où le procès doit avoir été perçu jusqu'à son terme (cf. la fin de la section 4.1 ci-dessus). Cela signifie que le temps de la perception doit nécessairement inclure la borne finale du procès télélique perçu, ainsi qu'une partie antérieure suffisante de celui-ci pour pouvoir en identifier la nature, vu ses propriétés de granularité. A nouveau, la formulation de la contrainte de simultanéité selon Felser ne permet pas de rendre compte de ce genre de cas. Pour imposer l'inclusion de la borne finale du procès en même temps que la satisfaction des contraintes de granularité, introduisons une fonction **TG** qui, appliquée à un procès télélique, fournisse l'intervalle de temps minimal nécessaire à la reconnaissance de celui-ci et qui, en même temps, comprenne la borne finale. Si nous admettons que **TG**, lorsqu'elle est appliquée à un procès non télélique, donne simplement le même résultat que **G**, nous pouvons reformuler la contrainte de simultanéité (63) sous la forme générale et définitive suivante :

$$(64) \quad t_{\text{perc}} = \mathbf{TG}(\text{procès})$$

Pourvus de cette nouvelle analyse de la condition de simultanéité, nous sommes maintenant en mesure de répondre à la question que nous posions au début de la section 5.3.1, à savoir : pourquoi les états posent-ils problème dans les CRPD ? Nous avons vu que les états prototypiques, ceux qui correspondent à des ILP, sont conceptualisés comme permanents et homogènes. Or, le temps de perception nécessaire à s'assurer de la validité d'une propriété permanente et homogène est nécessairement infini, ce que

l'on peut traduire formellement en disant que la fonction **TG** appliquée à un procès de type état permanent donne pour résultat un intervalle de temps non borné. Un tel intervalle ne pourra jamais satisfaire la contrainte de simultanéité (64), car cela exigerait un temps de perception non borné également.⁵⁰ Cette explication rejoint l'intuition philosophique d'un phénoménologue comme Merleau-Ponty lorsqu'il affirme (1945 : 10) « Le "quelque chose" perceptif est toujours au milieu d'autre chose, il fait toujours partie d'un "champ". Une plage vraiment homogène, n'offrant *rien à percevoir* ne peut être donnée à *aucune perception* [italiques dans l'original] ». Ce serait donc en tant que plage homogène⁵¹ que l'état prototypique serait non accessible à la perception directe.

Afin de rendre convaincant l'ensemble de cette analyse, nous passerons en revue les différents types de cas où les états sont acceptables comme CRPD, et nous expliquerons les facteurs qui font qu'ils échappent à cette contrainte. Dans tous les cas, on a affaire à des prédicats qui réfèrent prototypiquement à des états permanents de type ILP, mais qui sont exceptionnellement utilisés comme prédicats épisodiques (SLP).

5.3.3. *Les états en cours de changement*

Il faut différencier cette classe des activités construites sur *être/be*, illustrées ci-dessus en (59a,b). Ici il s'agit de vrais prédicats statifs, mais la présence de modificateurs (*toujours plus ; second by second ... more ; etc.*) force une interprétation où l'état est en cours de changement et où il ne s'agit donc plus d'un véritable ILP.

- (65) a. Ils pensent qu'au moment de glisser son bulletin dans l'urne, le citoyen tiède laissera ses rancœurs contre un système de santé qui coûte l'emporter sur sa crainte de le **voir** coûter toujours plus. (vs. [#]On le voit coûter cher.)
b. The change was amazingly fast, second by second we **saw** him look more like his father / resemble his father more. (vs. [#]I saw him resemble his father.)
c. La transformation était fulgurante, de seconde en seconde on le **voyait** ressembler de plus en plus à son père. (vs. [#]Je le vois ressembler à son père.)

L'exemple (65a) est attesté et les exemples construits proposés nous paraissent bien formés. Les prédicats enchâssés dans ces exemples reçoivent donc une interprétation de type épisodique ce qui explique immédiatement la possibilité de leur apparition dans des CRPD, ainsi que le fait bien connu qu'ils sont compatibles avec le progressif en anglais (*He is resembling his father more and more as the years go by*). On notera le contraste avec les variantes données où l'état n'est pas en cours de changement.

5.3.4. *Etats purement statifs, mais non permanents*

Neale (1988 : 314) semble être le premier à avoir fait remarquer que des prédicats statifs qui sont prototypiquement des ILP, comme *own/posséder* ou *resemble/ressembler*, peuvent apparaître dans des CRPD lorsqu'ils s'agit de possession ou de ressemblance temporaires, c'est-à-dire quand le contexte force exceptionnellement

⁵⁰ Il peut sembler y avoir ici un paradoxe, dans la mesure où l'homogénéité d'un ILP fait qu'un temps de perception instantané suffit à percevoir une tranche d'état qui est représentative du tout. Cependant, une telle perception instantanée ne permet pas de percevoir un état permanent et homogène en tant que tel.

⁵¹ Il est évident que la permanence est à inclure dans cette notion d'homogénéité, car des bornes temporelles délimiteraient un "quelque chose" dans le champ du temps.

une interprétation SLP⁵². Les exemples s'expliquent par le fait que, comme l'état est un procès délimité dans le temps, le temps de perception peut inclure le temps du procès. La délimitation peut être explicite, *durant le quart d'un film*, comme en (66a) ou *the only time* comme en (66b). Elle peut être due à des éléments implicites, par exemple la durée du regard exprimé par *look down the side of my house* dans (66c) ou la combinaison de *far too long* et *intervened* qui impliquent une propriété acquise et qui devrait prendre fin (66d).

- (66) a. Nous n'avons pas l'habitude de le trouver en telle posture, ni de le **voir** ressembler à une loque humaine rampant dans la boue durant presque le quart d'un film [...] (http : //www.ifrance.com/jetli-cinema/enter/France/Black%20Mask2-fce.htm)
- b. "The only time I **saw** him be sad was when he thought the trip was off." http : //www.inwave.com/schools/Parker/speced/speced.html).
- c. "Other than the insulation value, the main reason I chose ThermoWall is because it keeps your siding straight. You don't get a ripple effect, and I just don't like to look down the side of my house and **see** it look like an ocean plus I received the additional benefit of improved R-Value." (http : //www.progressivefoam.com/Test.htm)
- d. Having **seen** me resemble something from "Night of the Living Dead" for far too long, my husband finally intervened. (www.arianrod.com/display_article.cfm?ArticleIndex=255)

On peut aussi trouver des états non permanents répétés.

- (67) a. The handbag is a pretty impressive, too. Despite it being of average size, we have **seen** it contain Dipsy's hat, Laa Laa's ball, and Po's scooter. (http : //www.geocities.com/TelevisionCity/Studio/4548/bios.html)
- b. He could not remember it ever happening, but his mind said with conviction, "I have **heard** it sound this way somewhere before." (http : //www.angelfire.com/wa2/margin/Scherer.html)
- c. So that leaves your copy as the only link between you and your customers. So I ask you : Is your copy going to be a bridge that unites you? Or, is it going to be a barricade standing in the way? I've **seen** it be both. (http : //home.t-online.de/home/helmut.cheryl.bernshausen/huet01.htm)
- d. Et le cercle infernal s'installe. Les « partisans » ont failli avoir la peau de Serge Savard à une certaine époque. Ce grand défenseur était la cible d'une meute de tatas. J'ai **vu** Savard être livide après un match parce que les huées l'avaient poursuivi toute la soirée. Je l'ai **vu** avoir peur d'aller sur la patinoire pour une présentation. Je l'ai vu soulagé d'un poids de 1000 tonnes quand il a été acclamé lors de la cérémonie de fermeture du Forum. (http : //www.cyberpresse.ca/reseau/chroniqueurs/rtremblay/rtre_101120048587.htm)
- e. Dévoué à la cause du FPI, au président Gbagbo et surtout à la sauvegarde de notre patrie commune, la Côte d'Ivoire, Boga Doudou a le cœur à l'ouvrage. Sous l'apparence et le manteau d'un homme dur, rugueux et inamical, se cache plutôt un avocat sensible à la lutte contre l'injustice et l'oppression. On l'a **vu**

⁵² Ces cas se distinguent des prédicats statifs de position discutés ci-dessus (cf. (60a,b)), bien qu'ils y soient apparentés. En effet ces derniers ne sont pas lexicalement spécifiés comme SLP ou ILP. L'interprétation pertinente dépend entièrement du choix du sujet et du contexte.

être à côté de tous les combattants de la liberté. Paradoxes épreuves et lumières de l'histoire, c'est Boga Doudou himself qui est chargé de régler les libertés et la vie politique et associative en Côte d'Ivoire. ([http : //www.africaonline.co.ci/AfricaOnline/infos/national/641pol3.html](http://www.africaonline.co.ci/AfricaOnline/infos/national/641pol3.html))

On notera que dans les cas de type (66) et (67), les résultats sont beaucoup plus mauvais si on modifie la phrase pour faire disparaître l'interprétation perfective du verbe de perception, comme en (68). En anglais britannique, ceci se traduit par une nette baisse d'acceptabilité lorsque l'on passe du *present perfect* au prétérit. En français et en anglais américain (où le prétérit est régulièrement employé dans des contextes perfectifs où il serait inacceptable en anglais britannique) la distinction n'a pas de corrélat formel immédiat mais elle est claire au niveau de l'interprétation.

- (68) a. #Je le **vois** ressembler à une loque humaine. (cf. 66a)
b. #I (can) **see** him be sad. (cf. 66b)
c. #He (can) **see** me resemble something from... (cf. 66d)
d. #We (can) **see** it contain Dipsy's hat. (cf. 67a)
e. #I (can) **hear** it sound this way. (cf. 67b)
f. #Je **vois** Savard être livide (cf. 67c)

Le sens perfectif typique des exemples attestés marque en effet explicitement la non permanence de l'état.

Inversement, on trouve des inchoatifs d'état comme en (69) ci-dessous. Dans ce cas, ce qui est perceptible c'est l'achèvement (au sens Vendlerien) qui correspond au passage dans l'état. Celui-ci s'interprète bien évidemment comme un prédicat épisodique et peut donc apparaître dans un CRPD de procès.

- (69) a. On a completely unrelated note, I am officially dropping all support for Netscape. I just haven't the patience to do this page up all nice and purty, and then **see** it look like crap in Netscape. ([http : //www.mameworld.net/massive/news/html/body_ancient_history.html](http://www.mameworld.net/massive/news/html/body_ancient_history.html))
b. A force de rêver le monde, on finira peut-être par le **voir** ressembler à nos rêves. ([http : //alcooliquestanonymes.acces-plus.com/etre%20soi.htm](http://alcooliquestanonymes.acces-plus.com/etre%20soi.htm))
c. He lowered his saber. I knew he didn't believe it, but then I felt his mind touch mine and then I **felt** him know. It was a strange, wonderful sensation, like there was a chain in my head that was missing a link and his head was the same way and all of a sudden the link was there and we were together. ([http : //members.tripod.com/lyn-m/TheLie.htm](http://members.tripod.com/lyn-m/TheLie.htm))

5.3.5. Comparaison d'états et phénomènes scalaires

Un type fréquent est illustré par les exemples suivants où ce qui fait l'objet du CRPD n'est pas l'état en tant que tel, mais le fait d'atteindre un certain niveau sur une échelle mesurant l'intensité de cet état. Si l'on considère (70b), ce qui fait l'objet d'un compte rendu de perception directe n'est pas l'état d'une citrouille donnée qui pèse plus de 90kg. On remarquera par exemple que le fait de remplacer l'objet indéfini *en* par un SN défini spécifique rend la phrase nettement moins acceptable (*#On a vu cette citrouille peser plus de 90kg et...*). Ce qui fait l'objet de la perception c'est le fait qu'on a atteint 90kg et 1m de diamètre en mesurant des citrouilles. On remarquera aussi l'importance de l'interprétation perfective dans ces exemples, comme dans les précédents. En effet, on fait un bilan sur l'intensité perçue de certains types d'états. Si l'on passe au présent

simple ou à un passé spécifique daté, tous ces exemples deviennent à nouveau nettement moins acceptables ([#]*A quatre heures, j'ai vu des citrouilles peser plus de 90 kg*, [#]*Je vois une citrouille peser plus de 90kg*). De même, si l'on passe à un prétérit daté dans les exemples anglais, on obtient des phrases inacceptables (p. ex., la variante de (70f), [#]*Yesterday I saw it be much worse*).

- (70) a. Je suis la F1 depuis que je suis tout jeune, et même à l'époque de Prost chez McLaren et Williams, Mansell chez Williams, Senna et Hakkinen chez McLaren, jamais je n'ai **vu** avoir une équipe aussi centrée autour de son pilote [...] (http : [//www.rds.ca/f1/talkbacks/COURSECOURF13CB9CC14/3CBD0598-D91B.html](http://www.rds.ca/f1/talkbacks/COURSECOURF13CB9CC14/3CBD0598-D91B.html))
- b. ()Le légume n'a de cesse de se mettre en questions lui même : " quel type de courge suis-je, quel potiron ? " En effet, quoi de plus polymorphe et hybride ? On en a **vu** peser plus de 90kg et dépasser 1m de diamètre... (http : [//www.plumart.com/vf1199/html/body_6111citrouille.html](http://www.plumart.com/vf1199/html/body_6111citrouille.html))
- c. "Natacha Tertone redéfinit le minimalisme, avec un bontempi accordé et des guitares saturées que l'on avait rarement **entendu** sonner aussi légèrement" (http : [//www.sitexpo.net/rock/lirenews.php?numart=20](http://www.sitexpo.net/rock/lirenews.php?numart=20))
- d. Hela gives a moment's pause, looking down the Hall (sparsely populated for certain due to its size, yet holding many more clumps than you have **seen** it contain in your time here) at your diminished form. (http : [//www.iago.net/pipermail/hell-logs/2000-March/000012.html](http://www.iago.net/pipermail/hell-logs/2000-March/000012.html))
- e. What did you notice when you 1st plugged in your Radial direct box? My bass sounded better than I had ever **heard** it sound. It came to life, natural pure and plenty of level. (http : [//www.radialeng.com/Artists/MarkEgan-Int.cfm](http://www.radialeng.com/Artists/MarkEgan-Int.cfm))
- f. We arrived to find a line of 8 people waiting for 3 ticketing agents. It took several minutes to finally be seen (occasionally passing through South Station, I've **seen** it be much worse). (http : [//www.badtransit.com/TheT/commentary/amtrak_horror.htm](http://www.badtransit.com/TheT/commentary/amtrak_horror.htm))

Dans tous ces cas, donc, on n'a pas affaire à la perception d'un état en tant que tel, mais à une sorte de bilan perfectif de perception sur des intensités d'états. La perception concerne donc un événement qui est celui d'avoir atteint à un moment donné un certain niveau sur une échelle. On remarquera que les exemples de contrefactuels (ou 'irrealis') souvent cités dans la littérature (cf. (61a,b) ci-dessus) relèvent en fait de ce type, et qu'il constituent bien des CRPD contrairement aux suggestions de Felser.

5.3.6. Contraintes sur être et be dans les CRPD

Dans les sections qui précèdent, nous avons donné quelques exemples où *être* et *be* apparaissent dans des complétives non finies dans des CRPD, p. ex. (59a,b), (66b), (67c,d,e), (70f). Dans tous ces cas, nous avons pu expliquer pourquoi la construction était possible en montrant que *être* et *be* permettaient de construire des prédicats épisodiques, plutôt que des ILP. Cependant, dans de tels cas, on constate souvent une structure à attribut d'objet avec absence de tout verbe, comme en (71), qui constituent bien des CRPD.

- (71) a. Je l'ai **vu** bleu.
b. I **saw** it blue.

On peut imaginer comme contexte pour ces exemples une situation où un objet a été visible pendant un laps de temps très bref dans des conditions où il était difficile d'en identifier la couleur. On se rapproche donc des cas de figure discutés en 5.3.4. Pourtant, on peut difficilement accepter les variantes de (71a,b) avec *être/be*. Pour comprendre les contraintes précises qui sont en jeu ici, il faudrait une investigation détaillée des constructions à attribut d'objet avec les verbes de perception (voir Willems et Defrancq 2000 pour le français), que nous n'avons pas pu mener dans le cadre de ce chapitre.

6. Conclusion

Nous avons montré dans cet article qu'on constate des convergences importantes entre le français et l'anglais dans la syntaxe des compléments des verbes de perception et encore plus dans leur sémantique. Plus spécifiquement, nous avons centré notre étude sur les comptes rendus de perception directe et nous avons montré que l'entité perçue était le procès en tant que tel et non le SN objet du verbe de perception. Nous avons aussi montré que la négation dans les CRPD est un phénomène beaucoup plus répandu que ce que peut suggérer la lecture des travaux antérieurs et nous avons élucidé les conditions de son apparition et son interprétation. Enfin, nous avons montré que les procès statifs pouvaient apparaître dans les CRPD dans une série de contextes beaucoup plus large que ce qui est habituellement mentionné et nous en avons proposé une explication sémantique, basée sur la condition de simultanéité (64).

De nombreuses questions restent cependant à explorer de plus près. Nous n'avons pas pu, dans le cadre de cette étude, aborder la question des structures à attribut d'objet, qui peuvent notamment entrer dans le cadre des CRPD, bien qu'elles dénotent généralement des états. Dans le cadre des CRPD, il faudrait aussi aller plus loin dans l'analyse des différences sémantiques entre les constructions en VP[bse] et VP[ing] en anglais, et les comparer avec le contraste qui existe en français entre les structures infinitives, les relatives de perception, et les structures avec *en train de* (*Je l'ai vu chanter, Je l'ai vu qui chantait, Je l'ai vu en train de chanter*). L'étude des verbes de perception dans leurs emplois autres que les CRPD devrait être poussée beaucoup plus loin, en tenant compte des différences entre les modalités perceptives. Non seulement cette question est intéressante pour elle-même, mais elle permettra sans doute aussi d'éclairer le fonctionnement central de ces verbes dans les CRPD. Enfin, il serait important d'étendre l'étude à un plus grand nombre de verbes de perception, et d'analyser en détail les différences de comportement entre eux.

Références bibliographiques

- ABEILLÉ, Anne (1996-7), « Fonction ou position objet ? » (1ère partie), *Le gré des langues* 11 : p. 8-29 ; (2nde partie), *Le gré des langues* 12 : p. 8-33.
- ABEILLÉ, Anne ; Danièle GODARD (à paraître), « Les prédicats complexes dans les langues romanes ». Dans Godard, D. (sld.), *Langues Romanes, problèmes de la phrase simple*. Paris : Editions du CNRS.
- ABEILLÉ, Anne ; Danièle GODARD ; Philip H. MILLER (1995), « Causatifs et verbes de perception en français ». Dans Léa Nash ; Georges Tsoulas & Anne Zribi-Hertz (éds), *Actes du deuxième colloque Langues & Grammaires* : p. 1-18.
- ABEILLÉ, Anne ; Danièle GODARD ; Philip H. MILLER (1997), « Les causatives en français : un cas de compétition syntaxique », *Langue Française* 115 : p. 62-74.
- ABEILLÉ, Anne ; Danièle GODARD ; Ivan A. SAG (1998), « Two kinds of composition in French complex predicates ». Dans Erhard Hinrichs ; Andreas Kathol & Tsuneko Nakazawa (eds.), *Complex Predicates in Nonderivational Syntax, Syntax and Semantics* 30 : p. 1-41. San Diego : Academic Press.
- ABEILLÉ, Anne ; Danièle GODARD ; Ivan A. SAG (2001), « French Relative Clause Constructions ». Ms, Université Paris 7 et Stanford University.
- AISSEN, Judith ; David PERLMUTTER (1983), « Clause reduction in Spanish ». Dans D. Perlmutter (ed.), *Studies in Relational Grammar I* : p. 360-403. Chicago : University of Chicago Press.
- AKMAJIAN, Adrian (1977), « The complement structure of perception verbs in an autonomous framework ». Dans Culicover, Peter ; Thomas Wasow & Adrian Akmajian (eds.). p. 427-460.
- AUWERA, Johan van der (1993), « Les relatives prédicatives du français », *Travaux Linguistiques du Cerlico* 6-2 : p. 265-277.
- BAT-ZEEV SHYLDKROT, Hava (1984), « La concurrence entre la proposition conjonctive et voir + la proposition infinitive », *The French Review* 58-2 : p. 202-214.
- BAYER, Josef (1986), « The role of event expression in grammar », *Studies in Language* 10-1 : p. 1-52.
- BENNIS, Hans ; Teun HOEKSTRA (1989), « Why Kaatje was not heard sing a song ». Dans Jaspers, Dany, W. Klooster ; Yves Putseys & Pieter Seuren (eds.), *Sentential Complementation and the Lexicon* : p. 21-40. Dordrecht : Foris.
- CADIOT, Pierre (1976), « Relatives et infinitives 'déictiques' en français », *DRLAV* 13 : p. 1-64.
- CARLSON, Gregory (1980), *Reference to Kinds in English*. New York : Garland.
- CARLSON, Gregory N. ; Francis Jeffrey PELLETIER (eds.) (1995), *The Generic Book*. Chicago : The University of Chicago Press.
- CHIERCHIA, Gennaro (1995), « Individual level predicates as inherent generics ». Dans Greg Carlson & Jean Pelletier (eds.). p. 176-223.
- CULICOVER, Peter ; Thomas WASOW ; Adrian AKMAJIAN (eds.) (1977), *Formal Syntax*. New York : Academic Press.
- DECLERCK, Renaat (1981a), « Pseudo-modifiers », *Lingua* 54 : p. 135-163.
- DECLERCK, Renaat (1981b), « On the role of progressive aspect in nonfinite perception verb complements », *Glossa* 15 : p. 83-114.

- DECLERCK, Renaat (1982), « The triple origin of participial perception verb complements », *Linguistic Analysis* 10 : p. 1-26.
- DECLERCK, Renaat (1983), « On the passive of infinitival perception verb complements », *Journal of English Linguistics* 16 : p. 27-46.
- DENISON, David (1993), *English Historical Syntax*. Londres : Longman.
- DOWTY, David (1979), *Word Meaning and Montague Grammar*. Dordrecht : Reidel.
- DUFFLEY, Patrick J (1992), *The English Infinitive*. Londres : Longman.
- FELSER, Claudia (1998), « Perception and control : a Minimalist analysis of English direct perception complements », *Journal of Linguistics* 34-2 : p. 351-385.
- FELSER, Claudia (1999), *Verbal Complement Clauses. A Minimalist Study of Direct Perception Constructions*. Amsterdam : Benjamins.
- GEE, James Paul (1977), « Comments on the paper by Akmajian ». Dans Culicover, Peter ; Thomas Wasow & Adrian Akmajian (eds.). p. 461-481.
- GEEST, Wim de (1973), *Complementaire Constructies bij Verba Sentiendi in het Nederlands*. Utrecht : H&S.
- GIRARD, Geneviève (1998), « Complements to perception verbs : an analysis of some parameters at work ». Dans *Topiques, CIEREC, Travaux XCIII* : p. 9-27. St Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- GODARD, Danièle (1988), *La syntaxe des relatives en français*. Paris : Editions du CNRS.
- GRICE, Paul (1975), « Logic and conversation ». Dans P. Cole & J. Morgan (eds.), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts* : p. 41-58. New York, Academic Press.
- GUASTI, Maria Teresa (1993), *Causative and Perception Verbs : a Comparative Study*. Turin : Rosenberg & Sellier.
- HAEGEMAN, Liliane ; JACQUELINE Guéron (1999), *English Grammar : a Generative Perspective*. Oxford : Blackwell.
- HATCHER, Anna Granville (1944), « Je le vois sourire; je le vois qui sourit; je le vois souriant », *Modern Language Quarterly* 5 : p. 275-301 et p. 387-405.
- HIGGINBOTHAM, James (1983), « The logic of perceptual reports : an extensional alternative to situation semantics », *Journal of Philosophy* 80 : p. 100-127.
- KAYNE, Richard S (1975), *French Syntax : The Transformational Cycle*. Cambridge, Ma : MIT Press. [Traduction française : (1977) *Syntaxe du français*. Paris : Le Seuil.]
- KHALIFA, Jean-Charles (1999), *La syntaxe anglaise aux concours*. Paris : Armand Colin.
- KIRSNER, Robert S (1977), « On the passive of sensory verb complements », *Linguistic Inquiry* 8 : p. 173-179.
- KIRSNER, Robert S. ; Sandra A. THOMPSON (1976), « The role of pragmatic inference in semantics : a study of sensory verb complements in English », *Glossa* 10.2 : 200-240.
- KLEIBER, Georges (1988), « Sur les relatives du type *Je le vois qui arrive* », *Travaux de linguistique* 17 : p. 89-115.
- KLEIBER, Georges (2001), *L'anaphore associative*. Paris : PUF.
- KLEIN, Ewan ; Ivan SAG (1985), « Type-driven translation », *Linguistics and Philosophy* 8 : p. 163-201.
- KOENIG, Jean-Pierre ; Knud LAMBRECHT (1999), « French relative clauses as secondary predicates : A case study in Construction Theory ». Dans Francis Corblin ; Carmen

- Dobrovie-Sorin & Jean-Marie Marandin (éds), *Empirical Issues in Formal Syntax and Semantics* : p. 191-214. Thesus : La Haye.
- KRATZER, Angelika (1995), « Stage-level and individual-level predicates ». Dans Carlson & Pelletier (eds.). p. 125-175.
- LABELLE, Marie (1996), « Remarques sur les verbes de perception et la sous-catégorisation », *Recherches linguistiques de Vincennes* 25 : p. 83-106.
- LOWREY, Brian (2002), *Etude diachronique des verbes causatifs de l'anglais*, thèse de doctorat, Université de Lille 3.
- MERLEAU-PONTY, Maurice (1945), *Phénoménologie de la perception*. Paris : Gallimard.
- MILLER, Philip (1992), *Clitics and Constituent in Phrase Structure Grammar*. New York : Garland.
- MILLER, Philip (à paraître), La complémentation directe et indirecte des verbes de perception en anglais. Journée d'étude du CIRLEP, Université de Reims, le 3-11-00. (http://www.univ-lille3.fr/recherche/silex/miller/Reims-article_3_2.pdf)
- MITTWOCH, Anita (1990), « On the distribution of bare infinitive complementation in English », *Journal of Linguistics* 26 : p. 103-131.
- MOORE, John (1991), *Reduced Constructions in Spanish*, thèse de doctorat, Université de Californie, Santa Cruz.
- MOURELATOS, Alexander (1978), « Events, Processes and states », *Linguistics and Philosophy* 2 : p. 415-434.
- MULLER, Claude (1995), « Les relatives de perception : J'entends le garçon qui begaie qui begaie ». Dans Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Lucien Kupferman (sld.), *Tendances récentes en linguistique française et générale*, Volume dédié à David Gaatone : p. 311-322. Amsterdam : John Benjamins.
- NAPOLI, Donna Jo (1988), « Subjects and external arguments : Clauses and non-clauses », *Linguistics and Philosophy* 11 : p. 323-354.
- NEALE, Stephen (1988), « Events and logical form », *Linguistics and Philosophy* 11 : p. 303-321.
- POLLARD, Carl ; Ivan A. SAG (1994), *Head-Driven Phrase Structure Grammar*. Chicago : Chicago University Press.
- POLLOCK, Jean-Yves (1994), « Checking theory and bare verbs ». Dans G. Cinque ; J. Koster ; J.-Y. Pollock ; L. Rizzi & R. Zanuttini (eds.), *Paths Towards Universal Grammar : Studies in Honor of Richard S. Kayne* : p. 293-310. Washington, D. C. : Georgetown University Press.
- PREBENSEN, Henrik (1982), « La proposition relative dite attributive », *Revue romane* 17-1 : p. 98-117.
- QUIRK, Randolph ; Sydney GREENBAUM ; Geoffrey LEECH ; Jan SVARTVIK (1985), *A Comprehensive Grammar of the English Language*. Londres : Longman.
- RADFORD, Andrew (1975), « Pseudo-relatives and the unity of subject raising », *Archivum Linguisticum* 6 : p. 32-64.
- RIZZI, Luigi (1992), « Direct perception, government and thematic sharing », *GenGenP* 0 : p. 39-52.
- ROSENBAUM, Peter S (1967), *The Grammar of English Predicate Complement Constructions*. Cambridge, MA : MIT Press.
- ROTHENBERG, Mira (1979), « Les propositions relatives prédicatives et attributives : Problème de linguistique française », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 74 : p. 351-395.

- RUWET, Nicolas (1983a), « Montée et contrôle : une question à revoir ? », *Revue romane* 24 : p. 17-37.
- RUWET, Nicolas (1983b), « Du bon usage des expressions idiomatiques dans l'argumentation en syntaxe générative », *Recherches linguistiques* 11 : p. 5-84.
- SACKS, Oliver (1985), *The Man who Mistook his Wife for a Hat*. New York : Picador. [Traduction française (1988) : *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau et autres récits cliniques*. Paris : Le Seuil].
- SAFIR, Ken (1993), « Perception, selection and structural economy », *Natural Language Semantics* 2 : p. 47-70.
- SCHEPPING, Marie-Theres (1985), « The structure of a semantic field : verbs of visual perception in German and French ». Dans Hoppenbrouwers, G.A.J. ; P.A.M. Seuren & A.J.M.M. Weijters (eds.). *Meaning and the Lexicon* : p. 135-142. Dordrecht : Foris.
- SCHWARZE, Christoph (1974), « Les constructions du type "Je le vois qui arrive" ». Dans Christian Rohrer & Nicolas Ruwet (éds), *Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle*, Vol. 1 : p. 18-30. Tübingen : Niemeyer.
- SOUESME, Jean-Claude (1990), « Forme en *-ing* ou base verbale dans les subordonnées introduites par un verbe de perception », *RANAM* 23 : p. 77-104.
- VENDLER, Zeno (1967), *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, New York : Cornell University Press.
- WARD, Gregory L (1988), *The Semantics and Pragmatics of Preposing*. New York : Garland.
- WILLEMS, Dominique ; B. DEFRANCO (2000), « L'attribut de l'objet et les verbes de perception », *Langue française* 127 : p. 6-20